



Le bowling cosmique
Page B1

Carole Laure libre
Page C1



INFRASTRUCTURES

Un accord de 1,5 milliard sur cinq ans

DENIS LESSARD

QUÉBEC — L'imminence des élections fédérales a eu un effet magique sur les négociations entre Ottawa et Québec quant à un nouveau programmes d'infrastructures où le gouvernement Bouchard conservera la maîtrise d'oeuvre tout en assurant finalement au fédéral un accès complet à l'information sur les projets.

Les gouvernements Chrétien et Bouchard signeront aujourd'hui à Québec un accord pour le financement de 1,5 milliard de dollars de projets, au cours des cinq prochaines années.

Les stratèges de Jean Chrétien veulent clairement nettoyer tous les contentieux avant de partir en campagne électorale, lundi. On apporte

Voir **INFRASTRUCTURES** en A2



Photo AP

Calme précaire dans les Territoires occupés

Un soldat israélien pointe son arme en direction de jeunes Palestiniens lors d'affrontements mineurs hier à Bethléem. Un calme précaire régnait à quelques heures de l'expiration aujourd'hui à midi du délai de 48 heures accepté par les Israéliens et les Palestiniens pour faire cesser la violence. Hier soir, à l'issue de trois jours de débats, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté de justesse une résolution controversée créant une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme par Israël dans les Territoires occupés. Tous les pays occidentaux de la Commission, européens et américains, se sont opposés à cette résolution approuvée par les pays arabes et musulmans. Il y a eu plusieurs abstentions. Plus tôt dans la journée, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a demandé aux Israéliens et aux Palestiniens de se modérer, leur rappelant qu'ils n'ont pas d'autre choix que de conclure la paix. « Ils doivent se parler. Ils doivent vivre ensemble. Ils sont condamnés à être voisins », a-t-il déclaré. À lire en page A9.

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

La présidente serait destituée

ANDRÉ NOËL

LE CONSEIL d'administration d'Aéroports de Montréal (ADM) tient une réunion extraordinaire ce matin, pour discuter du sort de la présidente et chef de la direction de l'organisme, Nycol Pageau-Goyette.

Sera-t-elle destituée ? « Rien n'est décidé, rien n'est exclu », a répondu le président du conseil, Pierre Martin, au cours d'un entretien hier. La réunion se tiendra en l'absence de la principale intéressée, qui s'est envolée mercredi vers la France pour un voyage de cinq jours.



Nycol Pageau-Goyette

M. Martin a accusé Mme Pageau-Goyette d'avoir « jeté de l'huile sur le feu » et provoqué « une crise importante » en mettant en doute la neutralité du ministre des Transports, David Collenette, dans le dossier de l'usine de Bombardier à Mirabel.

Mercredi, Mme Pageau-Goyette a déclaré aux journalistes : « Je vous rappelle qu'on était en compétition avec Toronto (pour avoir l'usine) et qu'il (M. Collenette) est ministre de Toronto. Il faut faire toujours un peu attention sur la façon dont on fait les choses. »

Or, ADM avait justement omis d'informer le ministre que la construction de l'usine se ferait sur des terrains réservés pour l'agrandissement éventuel de l'aéroport de Mirabel, qui appartient au gouvernement fédéral.

« Mme Pageau-Goyette a déclaré que c'était peut-être une bonne idée de ne pas trop parler de ce projet au ministre, a dit hier M. Martin. En tant que président du conseil d'administration d'ADM, je tiens à me dissocier complètement de propos qui peuvent laisser entendre que M. Collenette aurait été partial dans sa façon de jouer son rôle de ministre. »

« J'ai donc décidé de convoquer le conseil pour examiner cette

Voir **LA PRÉSIDENTE** en A2

NOS CHRONIQUEURS

>YVES BOISVERT



Le goût de Montréal
PAGE E1

>MICHEL BLANCHARD



New York en six...
PAGE S5

>RÉJEAN TREMBLAY



Coïncé, Villeneuve attend
PAGE S7

Martin prédit l'effondrement du Bloc québécois

GILLES TOUPIN et VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Au lendemain de son minibudget, le ministre des Finances Paul Martin s'est laissé gagner par la joute électorale qui s'annonce en affirmant hier, au cours d'une entrevue à *La Presse*, que le Bloc québécois n'était plus dans la partie au Québec et qu'il courait inexorablement à sa perte.

« Le Bloc ne fait plus partie du débat », a déclaré Paul Martin qui fonde son analyse sur les tournées récentes qu'il a faites au Québec. « Les débats au Québec aujourd'hui, dit-il, ce sont des débats économiques, des débats sociaux. Le programme du Bloc n'a rien à voir avec le social, il n'a rien à voir avec



Paul Martin

l'économie. C'est un programme purement politique. Le Bloc n'est plus pertinent et je pense que c'est de plus en plus l'opinion des Québécois. »

Un peu plus tard aux Comptes, le premier ministre Jean Chrétien, dans une réponse à une question du chef de l'opposition officielle, a reconnu qu'il était sur le point de déclencher les élections. « Nous allons en élections », a-t-il laissé glisser au milieu d'une phrase. Tous les partis politiques se préparent avec fébrilité depuis un

certain temps pour des élections le 27 novembre, mais c'est la première fois que le premier ministre est si explicite à propos de ce scrutin. C'est dimanche prochain à 11 h qu'il se rendra chez la gouverneure générale pour demander la dissolution du Parlement.

Dans ce contexte, le minibudget présenté par le ministre des Finances avant-hier est considéré comme un volet majeur du programme électoral que M. Chrétien s'apprête à défendre d'un bout à l'autre du pays au cours des cinq prochaines semaines. Ce minibudget a d'ailleurs aussitôt été qualifié par l'opposition, dès sa sortie

Voir **MARTIN** en A2
Autres informations en page A5

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Horoscope	E7
Arts, spectacles, cinéma	cahier C	Le bridge	E6
		Le monde	A9
- cinéma	C1, C2	Loteries	A2, B3
- horaire spectacles	C4	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C4	Mots croisés	D10, S14
- Francine Grimaldi	C3	Mot mystère	D10
Bandes dessinées	D10	Petites annonces	
Boisvert Yves	E1	- immobilier	D11, D12
Décès	E6	- marchandises	D12
Économie	cahier D	- emplois	D12
Éditorial	A10	- automobile	E5-E7
Êtes-vous observateur	D11	- affaires	D2
	D10	Politique	A4-A7
Feuilleton	A11		
Forum			

MÉTÉO Voir page S20
Ciel variable en après-midi
Max. 17, min. 10



6 21924 98765 1

Les bibliothèques des universités québécoises perdent des plumes

MARC THIBODEAU

LES BIBLIOTHÈQUES universitaires québécoises, durement touchées par les compressions budgétaires découlant de la quête du déficit zéro, ont perdu des plumes à l'échelle nord-américaine.

Tandis que les administrateurs des universités de la province s'efforçaient tant bien que mal de gérer la décroissance en limitant l'impact sur les services, nombre d'universités américaines ont augmenté, parfois considérablement, leurs investissements dans ce domaine.

« L'écart aujourd'hui est assez important et pourrait être très difficile à rattraper. C'est une question de priorité », a indiqué hier le président du sous-comité des biblio-

thèques de la Conférence des recteurs et principaux d'universités du Québec (CREPUQ), Claude Bonnelly.

Les plus récentes données de l'Association of Research Libraries (ARL), un club sélect regroupant 110 grandes bibliothèques nord-américaines, indiquent que l'Université Laval est l'institution membre où la baisse proportionnelle des dépenses a été la plus importante à l'échelle nord-américaine, soit 25 %.

Dans le classement de l'ARL, qui place les universités par ordre d'importance en considérant notamment le nombre de livres et de périodiques disponibles, le nombre d'employés ainsi que les frais de fonctionnement, l'institution francophone a chuté du 54^e au 92^e rang

entre 1993-1994 et 1998-1999. L'Université McGill, durant la même période, est passé du 44^e au 57^e rang.

Les deux établissements québécois, qui sont les seuls à figurer parmi les membres de l'ARL, font modeste figure dans le classement avec des dépenses de fonctionnement de 13 et 19 millions face à des institutions de renom comme Harvard, tout au haut de la liste, où ces dépenses sont supérieures à 100 millions.

Les autres universités canadiennes ont aussi connu des difficultés puisque pratiquement toutes celles qui sont membres de l'ARL se

Voir **LES BIBLIOTHÈQUES** en A2

Du poulet aux hypothèques

Le gouvernement fédéral veut ouvrir toute grande la porte à de nouveaux acteurs pour intensifier la concurrence entre les institutions financières canadiennes. Ainsi, même votre supermarché, votre câblodistributeur et votre assureur pourront vous vendre des produits bancaires. Plus, ils pourront acheter une banque comme la Nationale ou la Laurentienne. C'est sans compter que les sociétés financières étrangères, surtout américaines, peuvent débarquer au Canada plus facilement. Portrait de cette nouvelle concurrence dans la quatrième tranche de notre série sur l'avenir des banques canadiennes, publiée aujourd'hui.

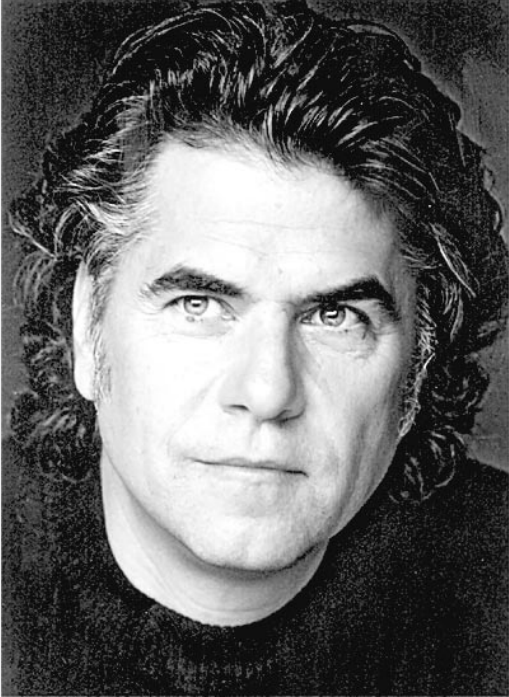
Voir nos informations en D1

DEMAIN DANS LA PRESSE

Le Séguin nouveau

C'est connu, l'automne est une saison très active pour l'industrie du disque. Comme si tout le monde s'était passé le mot, on profite de la rentrée pour mettre ses plus grosses cartes sur table. En moins d'un mois, une dizaine de nouveautés pop-rock ont été (ou seront bientôt) lancées sur le marché, créant autant d'embouteillages sur les tablettes des disquaires que de panique chez les critiques. En magasin mardi prochain, le septième et plus récent effort solo de Richard Séguin devrait surnager dans ce torrent de nouveautés. Monstre sacré de la chanson québécoise, l'auteur-compositeur-interprète n'avait pas fait d'album depuis *D'instinct* en 1996 et on peut dire, sans trop se tromper, que *Microclimat* est un des disques les plus attendus de la saison. Jean-Christophe Laurence l'a rencontré.

À lire demain dans le cahier Arts et spectacles.



LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 0-2-3 > À quatre chiffres : 7-5-9-9

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
lapresse.infinet.net

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
andre.cloutier@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURS (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12199-1518

SUITES DE LA UNE

INFRASTRUCTURES

Suite de la page A1

la même urgence au dossier de Mosel Vitelic. Ainsi, un entretien sollicité hier par Bernard Landry et Claude Blanchet (SGF) auprès de Brian Tobin, nouveau ministre d'Industrie Canada, devrait avoir lieu dans les prochaines heures. Le gouvernement fédéral, indiquent des sources fiables, est prêt à appuyer financièrement le projet si certaines conditions sont remplies par la firme de Taiwan.

Pour les infrastructures, dans les deux capitales on confirmait hier les informations de *La Presse*. Ottawa participe à hauteur de 515 millions, sur cinq ans, au programme commun. Des contributions du même niveau sont attendues de Québec et des municipalités.

Les ministres Bernard Landry et Louise Harel pour le Québec, Lucienne Robillard et Alfonso Gagliano pour Ottawa, mettront un point final à des mois de négociations difficiles. La signature d'aujourd'hui ferme la boucle pour le gouvernement fédéral qui a conclu des accords avec l'ensemble des provinces. Au total, Ottawa injectera 2,6 milliards en cinq ans dans les infrastructures, conjointement avec les provinces et les municipalités.

Pendant longtemps pierre d'achoppement des pourparlers, la « maîtrise d'oeuvre » des projets est conservée par le Québec, comme dans les programmes d'infrastructures Ottawa-Québec lancés en 1994 et renouvelés en 1997.

Trois enveloppes sont prévues ; 40 % des fonds iront aux routes, 40 % aux services d'eau, indique-t-on. Pour ces deux enveloppes, le Québec a tenu à conserver la préo-

gative de présenter les projets, c'est donc lui qui établira la liste des projets à soutenir. Mais cette liste sera évaluée, comme dans toutes les autres provinces, par un « comité de gestion » coprésidé par un fonctionnaire du provincial et du fédéral, une différence avec les précédents accords Ottawa-Québec. En cas de différend, les dossiers seront transmis aux ministres respectifs et la décision deviendra politique.

Pour la troisième enveloppe, 20 % de la valeur du programme, soit environ 300 millions de dollars sur cinq ans, le gouvernement fédéral pourra faire ses propositions sur les grands projets immobiliers à financer.

Le secteur privé pourra aussi s'impliquer pour remplacer l'une ou l'autre des parties, une demande fédérale. Mais jamais Ottawa ne traitera directement avec les municipalités, indique-t-on, une condition expresse posée par le gouvernement Bouchard. « C'était pour nous fondamental qu'il n'y ait pas de lien entre Ottawa et le monde municipal », a-t-on expliqué hier à Québec.

Aujourd'hui, les ministres québécois Landry et Harel plaideront surtout que le gouvernement Bouchard a conservé la « maîtrise d'oeuvre » sur les projets. Leurs homologues fédéraux Robillard et Gagliano souligneront en réplique qu'Ottawa aura désormais beaucoup plus d'informations que par le passé sur les projets qu'il cofinance.

L'imputabilité fédérale avait été mise à rude épreuve dans les deux premiers programmes. « Le fédéral sera désormais informé de tout le

processus », explique-t-on à Québec. Québec a déjà été plutôt chiche sur les informations, limitant le rôle d'Ottawa à celui de bailleur de fonds.

Mosel Vitelic

Le gouvernement fédéral devrait aussi, avant le déclenchement des élections, faire un signe au gouvernement Bouchard à propos du financement du projet de microcircuits proposé par Mosel Vitelic pour Sainte-Anne-de-Bellevue, une usine de trois milliards de dollars.

Ottawa accepterait d'apporter un appui financier de l'ordre de 200 à 250 millions si Mosel répond favorablement à une série de conditions. La première serait qu'une évaluation d'impact environnemental soit réalisée et concluante.

En outre, la compagnie devrait établir clairement d'où elle obtiendra le financement privé manquant, et, finalement, elle devra démontrer la viabilité du projet et l'intérêt pour le Canada à l'appuyer.

Ce coup de pouce d'Ottawa laissera Québec sur sa faim, car la Société générale de financement réclamait 500 millions d'assistance fédérale, une position de négociation, mais, récemment, M. Landry a indiqué qu'une réponse réduite de moitié serait insuffisante pour permettre le lancement du projet.

Hier, le ministre Landry a d'ailleurs transmis une lettre pour réclamer une rencontre avec le nouveau responsable du dossier à Ottawa, Brian Tobin. À Ottawa, on n'excluait pas un entretien, même téléphonique, avec M. Landry avant le déclenchement des élections.

situation dramatique qui suit cette nouvelle déclaration. Je ne veux pas attendre à mardi (et le retour de Mme Pageau-Goyette), quitte à ce qu'on se réunisse de nouveau la semaine prochaine. »

La plus récente déclaration de Mme Pageau-Goyette n'est que le dernier acte d'un épisode malheureux, a dit M. Martin. Selon lui, c'était déjà une erreur grave que de ne pas avoir informé le ministre à temps sur le projet de Bombardier-Mirabel.

« C'était d'abord une erreur juridique. ADM n'avait pas le droit de faire une entente avec Bombardier sur un terrain du ministère des Transports dont la vocation n'est pas industrielle, sans l'accord du ministre.

« Le manquement au savoir-faire est encore plus important. Si on négocie une transaction, il va de soi qu'on avertit d'avance les gens à qui on va demander formellement l'accord (dans ce cas-ci, le ministre), pour qu'ils sachent de quoi on parle. »

Le conseil d'administration s'était déjà réuni sur cette question

le mercredi 11 octobre. « Le jour même, j'ai téléphoné à M. Colletette pour prendre rendez-vous. Je l'ai rencontré le lundi 16 à Ottawa et je lui ai présenté mes excuses. »

Une source fiable a affirmé à *La Presse* que c'est un important ministre fédéral du Québec qui a demandé à M. Colletette de chasser Mme Pageau-Goyette de ses fonctions, et cela bien avant ses déclarations controversées d'avant-hier. M. Martin a nié l'information.

« Qu'il y ait des ministres en maudit, furieux, je veux bien croire, mais aucun d'entre eux ne nous a suggéré de congédier Mme Pageau-Goyette », a déclaré le président du conseil d'ADM. Par ailleurs, M. Martin a dit ignorer ce que M. Colletette va décider quant à l'usine de Bombardier à Mirabel, qui est déjà en construction. Le ministre a cependant déclaré qu'il ne s'opposait pas à ce projet.

M. Martin a confié que c'est bel et bien ADM qui a offert le terrain de l'éventuelle deuxième aérogare de Mirabel à Bombardier, et non cette dernière qui l'a réclamé.

MARTIN

Suite de la page A1

avant-hier, de « budget allianciste » et de « budget électoraliste ».

« Ça n'a rien à voir avec l'Alliance », s'est offusqué M. Martin à qui l'on reproche d'avoir rédigé un budget-miroir des propositions du parti de Stockwell Day. Pourtant, au taux d'imposition de 17 % de l'Alliance canadienne notamment, M. Martin a opposé dans son document un taux de 16 %. À la promesse de M. Day de réduire de six milliards par année la dette, le grand argentier annonce une réduction de 10 milliards. Et à la déduction fiscale de 3000 \$ pour chaque enfant qu'offre l'Alliance, le ministre des Finances répond par sa propre majoration de la Prestation fiscale pour enfants.

« Ce qu'on a mis de l'avant, proteste Paul Martin, c'est vraiment très cohérent avec le plan que nous avions mis en place il y a quelques années, bien avant l'arrivée de l'Alliance. C'est très équilibré. Nous avons payé 23,4 milliards pour l'entente sur la santé, nous avons continué à investir dans le savoir et nous avons tout simplement accéléré la baisse des impôts déjà annoncée en février dernier. C'est la plus importante baisse d'impôt depuis belle lurette. Encore une fois, ça n'a rien à voir avec le programme de l'Alliance. »

Le ministre des Finances sou-

tient que son plan fiscal est « très bien chiffré », contrairement aux promesses de réductions des impôts avancées par l'Alliance. « Le programme de M. Day présente un trou de 25 milliards de dollars, affirme-t-il, si l'on soustrait des revenus les dépenses et les réductions d'impôt qu'il annonce. Pas le nôtre. »

M. Martin rappelle que ce sont les libéraux qui ont créé de toutes pièces la Prestation fiscale pour enfants. Il souligne qu'il ne pouvait de plus annoncer une réduction du taux d'imposition de la classe moyenne (de 24 à 22 %) sans faire de même pour la classe la plus défavorisée (de 17 à 16 %). « Si vous baissez les taux d'imposition, dit-il, il faut les baisser pour tout le monde. »

Le ministre des Finances a de plus confié qu'il n'était pas au bout de ses largesses et qu'il pourrait aller encore plus loin dans les baisses d'impôt « si les circonstances et la nature de l'économie le permettent ».

Paul Martin a refusé cependant de dire si ce minibudget constituait son testament politique et s'il désirait encore devenir premier ministre du Canada. « J'aime ce que je fais présentement », s'est-il contenté de répondre tout en affichant un large sourire narquois.

LES BIBLIOTHÈQUES

Suite de la page A1

retrouvent dans la courte liste des institutions ayant réduit leurs dépenses. Toutes les provinces ont réduit les budgets des universités », note M. Bonnaillon.

Seule l'Université de Toronto semble s'être tirée relativement indemne de la disette budgétaire puisqu'elle figurait en 1998-1999 au quatrième rang du classement de l'ARL, derrière Harvard, Yale et Stanford. Selon M. Bonnaillon, qui est aussi directeur de la bibliothèque de l'Université Laval, une partie de la chute de son institution dans le classement de l'ARL est imputable à la dévaluation de près de 15 % du dollar canadien, les dé-

penses — qui ne sont qu'un des facteurs considérés pour la production du classement — étant considérées en dollars américains.

Les compressions, et l'effort inverse des universités américaines, sont cependant le facteur déterminant de cette baisse, dit-il. Un récent document de la CREPUQ souligne que les dépenses de fonctionnement des bibliothèques des universités québécoises ont été ramenées en 1997-1998 au niveau de 1991-1992. En cinq ans, près de 300 postes ont été supprimés.

Les ponctions imposées par Québec ont aussi eu pour effet de freiner l'évolution des collections. Les

plus récentes données indiquent que le ratio des documents par étudiant était deux fois plus élevé parmi les membres de l'ARL que dans le cas des universités québécoises en 1997-1998.

La situation des bibliothèques devrait s'améliorer, note M. Bonnaillon, puisque le ministère de l'Éducation a entrepris d'injecter plus de 600 millions d'argent frais dans le réseau universitaire sur trois ans. Difficile cependant de savoir si l'écart avec les universités américaines va se résorber.

« Ça dépend de l'évolution de leurs propres investissements », dit-il.

Conseiller albertain honni après avoir applaudi la mort de Trudeau

Presse Canadienne

BLACK DIAMOND, Alberta — Un politicien rebelle qui ne s'est pas gêné pour applaudir publiquement en apprenant la mort de Pierre Elliott Trudeau a été expulsé des comités du conseil municipal de Black Diamond, en Alberta, pour avoir couvert de honte la municipalité.

Ne manifestant aucun repentir, Greg Gomersall affirme qu'il a le droit de dire ce qu'il pense de l'ancien ministre, qu'il considère comme une source d'irritation dans l'Ouest.

« Le respect est quelque chose qui doit se mériter, et cet homme (Pierre Trudeau) n'a pas mérité mon respect », a déclaré M. Gomersall, âgé de 37 ans, propriétaire d'une boutique de selles de chevaux de Black Diamond, une municipalité de 1800 habitants située juste au sud de Calgary.

M. Gomersall assistait à une as-

semblée de l'Association des municipalités de l'Alberta, le 29 septembre, lorsque la mort de M. Trudeau a été annoncée. Il a d'abord applaudi, puis il a refusé de retirer son chapeau de cow-boy pendant la minute de silence qui a suivi.

Les résidents de Black Diamond sont loin d'être tous d'accord avec certaines politiques libérales sous Pierre Trudeau, comme le Programme national de l'énergie, qui avait ponctionné des milliards en pétrole et en gaz naturel de l'Alberta au début des années 1980. Mais plusieurs ont quand même été consternés par le comportement de M. Gomersall.

Le conseiller municipal Marvin Garriot, le premier à réclamer la démission de M. Gomersall, craint que ce geste ne donne mauvaise réputation à la municipalité. « Nous avons reçu des lettres de conseillers des autres régions de l'Alberta qui étaient présents à l'assemblée, qui ont exprimé leur déception et leur

désarroi devant ce comportement », dit-il.

Il est question de faire circuler une pétition parmi les résidents pour que M. Gomersall soit expulsé du conseil. Mais selon M. Garriot, il est douteux qu'une telle démarche donne des résultats, car les Albertains n'ont pas légalement le droit de démettre de leurs fonctions les politiciens qui déplaisent aux électeurs. « La seule solution possible serait une démission, mais ce n'est pas pour demain matin », dit-il.

Quant au principal intéressé, il n'a aucune intention de présenter des excuses. « Je veux être capable de me regarder dans le miroir chaque matin », dit-il.

M. Gomersall affirme que depuis que la controverse a été ébruitée, plus tôt cette semaine, des gens de l'Alberta l'appellent sans arrêt pour lui faire part de leur appui. « J'ai reçu 29 appels jusqu'à maintenant, et 28 étaient favorables à ce que j'ai fait », soutient-il.

Un vaccin contrôle l'évolution du sida chez le singe

Agence France-Presse

WASHINGTON — Un vaccin à base d'acide désoxyribonucléique (ADN), utilisé avec une protéine renforçant le système immunitaire, a permis de contrôler le développement de la contamination par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), et d'empêcher l'apparition du sida chez le singe, rapportent des chercheurs dans la revue *Science* à paraître aujourd'hui.

Le vaccin n'a pas évité l'infection des singes, mais il a renforcé leur système immunitaire et le virus est resté à des taux indétectables. Par ailleurs, les animaux n'ont pas développé le sida et ne sont pas morts des suites de la contamination.

Cette étude laisse penser qu'une « réponse immunitaire puissante provoquée par un vaccin peut changer de façon importante l'issue d'une contamination par le VIH », souligne le principal auteur, le Dr Dan Barouch, du centre médical Beth Israel Deaconess à l'université Harvard à Boston (Massachusetts).

Selon les chercheurs, 140 jours après avoir été infectés, les singes ayant reçu le vaccin et la protéine avaient plus de cellules immunitaires CD8+ et CD4+ que les autres, leur taux de virus était indétectable et aucun n'avait le sida.

En revanche, l'état de santé de ceux qui n'avaient pas été vaccinés avait rapidement empiré. Leurs cellules immunitaires ont diminué, le taux de VIH a augmenté et plusieurs ont développé le sida. Quelque 140 jours après la contamination, la moitié étaient morts.

Enfin, les singes qui avaient reçu le vaccin sans la protéine ont eu une réponse mitigée à l'infection, mais deux d'entre eux seulement ont développé le sida. Le vaccin contient de l'ADN issue de l'enveloppe et du cœur du VIH et a pour but de stimuler la production des cellules immunitaires T appelées CD8+, qui visent plus spécifiquement ce virus. La protéine donnée en complément est un ensemble formé par une protéine d'interleukine-2 et un morceau d'immunoglobuline G.

ACTUALITÉS

| EMPLOI |

Les diplômés universitaires n'échappent pas à la précarité

MARC THIBODEAU

Les personnes qui complètent un baccalauréat ou une maîtrise dans l'espoir d'obtenir en un tournemain un emploi permanent dans leur domaine d'études risquent fort d'être déçues.

Une nouvelle étude du ministère de l'Éducation qui traite de l'insertion professionnelle des diplômés universitaires, dont *La Presse* a obtenu copie, indique que la précarité touche aussi les personnes les plus instruites, la part des diplômés trouvant rapidement le poste idéal ayant fondu au cours des 20 dernières années.

Près de 67 % des bacheliers diplômés en 1980 qui s'étaient dénichés un emploi deux ans plus tard disaient avoir obtenu un poste per-

manent dans leur domaine d'études. Environ 76 % des titulaires de maîtrise employés en disaient autant. Pour les diplômés de 1997, les résultats correspondants sont de 46,8 % et 53,3 %, un écart de plus de 20 points de pourcentage.

La chute est encore plus marquée pour certains programmes. Au baccalauréat, pour les sciences de l'éducation, les sciences de la santé et le droit, les baisses enregistrées sont respectivement de 45,33 et 40 points de pourcentage de 1982 à 1999. Seuls les programmes de génie et d'informatique ont enregistré des baisses limitées.

Le taux de chômage a parallèlement connu des fluctuations de moindre importance, parfois en sens inverse. Pour les détenteurs d'un baccalauréat en sciences de la santé, il a chuté, de 1982 à 1999, de 2,1 % à 1,3 % alors qu'il diminuait de 12,2 % à 2,6 % durant la même période pour les diplômés en éducation.

Au dire du ministère de l'Éducation, ces données témoignent du fait que les conditions « d'insertion professionnelle » — définie comme le cheminement menant à l'obtention d'un poste permanent dans son domaine d'études — se sont détériorées, l'obtention d'un poste temporaire étant de plus en plus souvent un passage obligé.

La tendance est confirmée par le fait que le taux de chômage observé deux ans après la graduation chez les bacheliers âgés entre 20 et 24 ans vient de surpasser, pour la première fois en 20 ans, celui des bacheliers de 25 ans et plus. Le ministère attribue cette évolution au fait que les emplois à temps partiels et les emplois tem-

poraires sont « plus susceptibles d'être occupés par des jeunes qui sont plus disponibles ».

Outre l'évolution du marché du travail, qui réserve aujourd'hui une grande place au travail précaire, le ministère évoque le nombre croissant de nouveaux diplômés pour expliquer la difficulté d'accéder à un poste permanent dans le domaine d'études de son choix. Au début des années 80, on comptait environ 20 000 nouveaux bacheliers par année, comparativement à 30 000 aujourd'hui.

La « pression » créée par la hausse de « l'offre de diplômés » a entraîné une « transformation des modèles d'insertion professionnelle », constate le ministère.

Un plus grand nombre de diplômés décident notamment de continuer leurs études dans l'espoir de faciliter leur intégration au marché du travail. La part des bacheliers qui choisissent cette voie est passée de 10 % au début des années 80 à près de 16 % en 1999. La fraction des titulaires d'une maîtrise qui décident d'en faire autant est passé durant la même période de 9 % à 12 %.

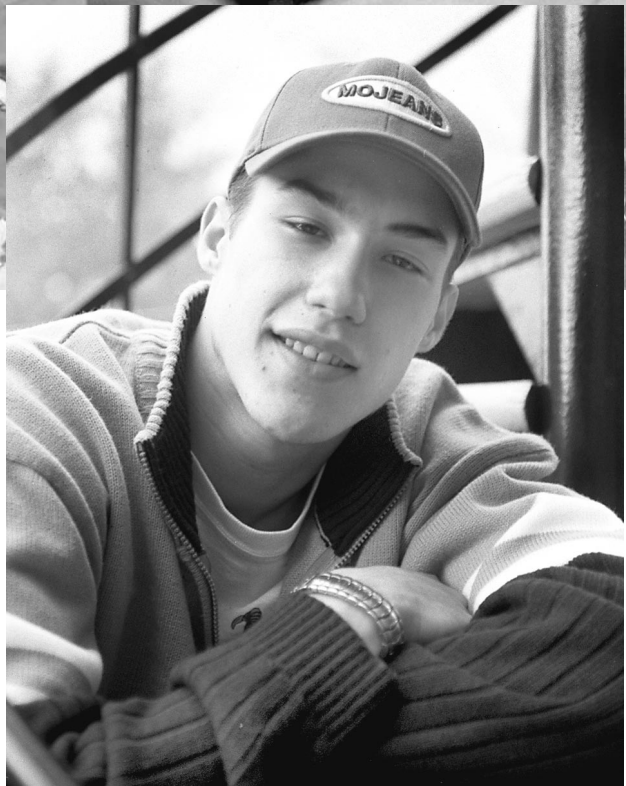
Une fraction non négligeable des diplômés décident par ailleurs de poursuivre leur formation tout en débutant parallèlement leur intégration au marché du travail, note le ministère, qui s'empresse de rappeler que ces pratiques peuvent aussi constituer une façon « d'atténuer » les impacts négatifs des récessions sur le marché de l'emploi.



Photos ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Les enfants du centenaire

Nés le jour même où *La Presse* est devenue centenaire, le 20 octobre 1984, les deux « bébés » du quotidien ont 16 ans aujourd'hui. Maude Rocheleau est toujours aussi active et engagée. Elle fait partie du mouvement scout, d'une équipe d'improvisation et d'un club de jeunes entrepreneurs. La jeune fille qui réside à Pointe-aux-Trembles trouve malgré tout le temps de pratiquer la clarinette et bien sûr, de suivre ses cours à la polyvalente Anjou. Quant à Simon Hatin, il se passionne autant qu'avant pour le plein air, le camping et la pêche. Cet été, il a passé beaucoup de temps au chalet de ses parents, à Mont-Laurier, et a dormi sous la tente avec des copains dans une petite île. Il est inscrit en quatrième secondaire à l'école Pierre-Dupuy et aime bien la biologie. En cette belle journée, joyeux anniversaire à vous deux !



Les médecins de famille proposent de faire venir des collègues étrangers

Presse Canadienne

OTTAWA — Des médecins étrangers devraient être recrutés et formés afin d'aider à alléger la pénurie de personnel médical au Canada, suggère le Collège des médecins de famille du Canada.

Dans un exposé de principes qui a été rendu public hier, le collège souligne que toutes les régions du pays manquent de médecins. « Il est urgent d'augmenter de façon substantielle le nombre de médecins de famille formés au Canada », déclare le document.

On prévoit accroître les inscriptions dans les facultés de médecine du Canada, mais les résultats ne se feront sentir que dans six à 10 ans.

« Le Collège des médecins de famille appuie par conséquent la mise en application de programmes visant à identifier et à aider à former des médecins venant d'autres pays », indique le document.

Recours collectif en vue pour les personnes âgées hébergées

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

LE CONSEIL POUR LA protection des malades (CPM) prépare un recours collectif au nom des 40 000 personnes âgées qui vivent dans les centres d'hébergement de la province, dont les besoins essentiels ne sont que très partiellement comblés.

Le CPM se fonde notamment sur un rapport de l'Association des CLSC et CHSLD du Québec (ACCQ), rendu public à l'automne 1999, qui soulignait que les centres d'hébergement ne répondent en moyenne qu'à 68 % des besoins de leurs résidents.

Selon le directeur général du CPM, Paul Brunet, les personnes hébergées dans les centres publics, privés conventionnés et autofinancés subissent des « préjudices sérieux », tant en ce qui a trait aux activités de stimulation qu'aux services d'hygiène ou d'alimentation.

« Quand les gens passent leur journée à attendre qu'on s'occupe d'eux, qu'ils ne sont pas stimulés, leur santé physique et mentale dépérit, ils perdent le goût d'être des êtres humains — et ça, c'est une atteinte à la dignité de la personne, un droit consacré », a-t-il dit hier en entrevue.

Les représentants des centres d'héber-

gement ne nient pas que la situation des personnes âgées dont ils ont la responsabilité est souvent dramatique. Le rapport de l'ACCQ chiffrait d'ailleurs à 357 millions le sous-financement des centres d'hébergement.

« En ce moment, le manque de ressources peut vouloir dire un seul bain par semaine, ou encore qu'une personne soit laissée dans ses couches faute de personnel pour l'aider à aller à la toilette », dit Liza Massicotte, responsable des communications à l'ACCQ, qui compte 137 établissements offrant des soins de longue durée parmi ses membres.

Les établissements privés conventionnés, entièrement financés par l'État même si leur gestion est privée, ne sont pas davantage capables de satisfaire tous les besoins de leurs patients. « Le taux de réponse est pratiquement le même que dans les centres publics, dit Jacques Renaud, vice-président de l'Association des établissements privés conventionnés. Il y a un 30 % qui manque, et pour les résidents, ça se traduit par des repas mangés trop rapidement, par une diminution des loisirs, etc. »

Le CPM poursuivra-t-il les établissements eux-mêmes ? Le gouvernement québécois ? M. Brunet refuse de le dire pour l'instant, la question faisant toujours

l'objet de discussions avec les avocats du Conseil. « Mais on va s'adresser aux tribunaux, parce qu'on a l'impression que personne ne nous écoute et que c'est une des dernières solutions qu'il nous reste », dit-il.

Le projet de recours collectif du CPM devrait faire l'objet d'une demande d'autorisation en Cour supérieure dans les prochains mois. Il est le dernier d'une liste qui ne cesse de s'allonger depuis quelque temps dans le secteur de la santé : pas plus tard que la semaine dernière, M^e Michel Savonitto, l'un des avocats qui défendait les victimes de l'hépatite C, a déposé une demande d'autorisation au nom des patients qui ont dû attendre indûment pour des services de radio-oncologie au cours des trois dernières années. Et une autre demande d'autorisation, concernant les reports de chirurgie causés par la grève illégale de la Fédération des infirmières du Québec, à l'été 1999, chemine présentement devant les tribunaux.

Pour sa part, le CPM est aussi à l'origine d'un recours visant à indemniser les patients hébergés pour les frais de buanderie qu'on a illégalement exigés depuis 1994, une affaire qui pourrait dépasser les 20 millions de dollars. Le procès doit avoir lieu cet hiver.

À AUSSI L'AFFICHE : MICHAEL JORDAN AU MAX / EVEREST

LE TOUT PREMIER FILM D'ANIMATION 3D !

CYBERWORLD 3D

Voici notre HORAIRE:
Jeudi et vendredi de 18 h à 22 h,
samedi de 12 h à 22 h,
dimanche 12 h à 20 h

EN VERSION ORIGINALE ANGLAISE

"transféré sur écran géant, les images sont époustouflantes"
Alan Huslak, The Gazette

"Homer, sympathique personnage exploite magnifiquement l'écran géant"
Luc Perreault, La Presse

LUNDI AU VENDREDI PENDANT LE JOUR RÉSERVÉ AUX GROUPES SCOLAIRES ET CORPORATIFS

IMAX®
LES AILES

MAIL CHAMPLAIN
2153 LAPINIÈRE
BROSSARD

RÉSERVATION ADMISSION (514) 790-1245 1 800 361-4595

RÉSERVATION GROUPES ET CORPORATIFS (450) 672-9811 NATHALIE

STATIONNEMENT GRATUIT

2885109 2885122

Gilles Duceppe lance son autobiographie

PIERRE VENNAT

Gilles Duceppe va se coucher tard le soir des élections. Mais la chose ne sera pas nouvelle pour lui. Toute sa jeunesse a été marquée par la politique et les combats sociaux.

Son père, le célèbre comédien Jean Duceppe, était très engagé socialement et politiquement. Il était d'ailleurs président de l'Union des artistes lors de la fameuse grève des réalisateurs de Radio-Canada, en 1959, aux côtés de René Lévesque, et son fils affirme suivre ses traces.

« Très jeune, j'avais la permission de me coucher plus tard les soirs d'élections, explique-t-il dans *Question d'identité*, un ouvrage autobiographique qu'il lance chez Lanctôt éditeur. Je me rappelle encore des victoires de John Diefenbaker en 1957, de Maurice Duplessis en 1956, et de Jean Drapeau en 1954. »

Le combat qu'il mène aujourd'hui, à la tête du Bloc québécois, constitue donc la continuité de son enfance.

Gilles Duceppe a commencé à militer à la fin des années 60, en tant que vice-président de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), aux côtés notamment de Claude Charron et de Louise Harel, qui siégeaient avec lui au comité exécutif, et Jean Doré, qui présidait l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal.

En octobre 1970, on le trouve directeur du *Quartier-Latin*, bimensuel étudiant influent. Du FLQ, il écrit : « Je ne ressens pas la moindre affinité avec ce mouvement. Je m'en suis toujours tenu le plus loin possible et mon jugement d'alors est le même qu'aujourd'hui : la violence ne mène à rien. »

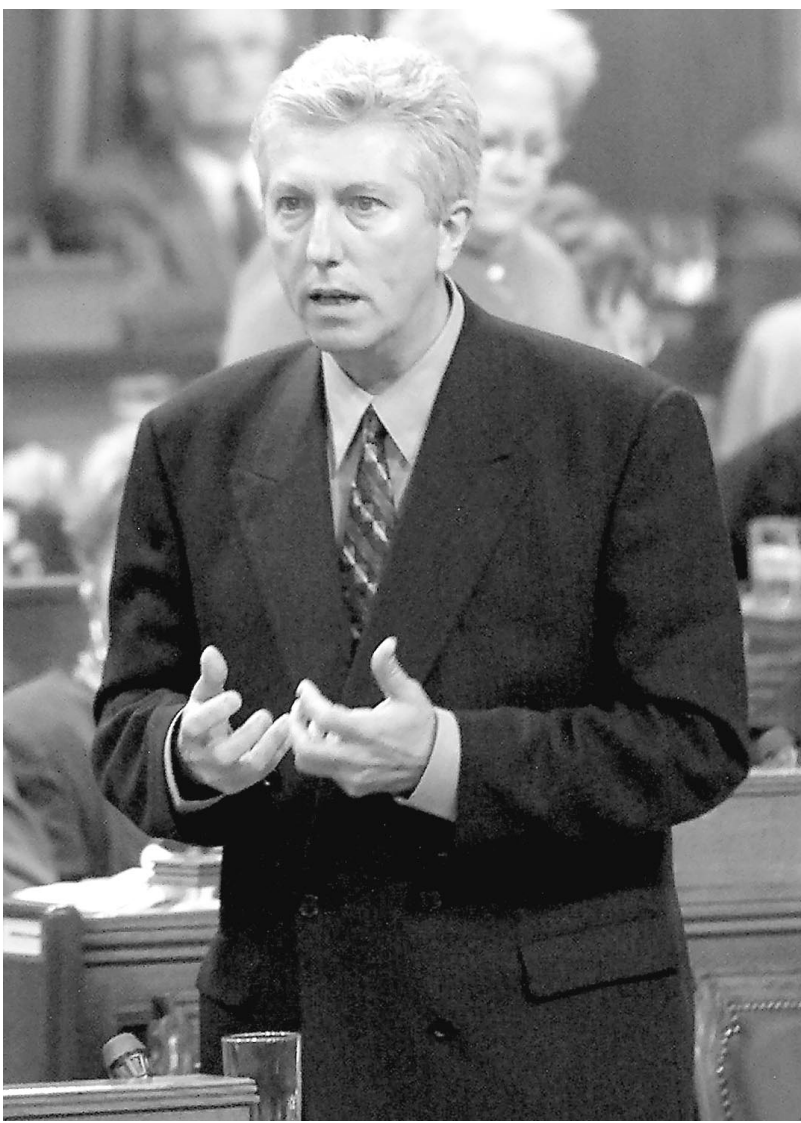
Puis, vers 1973, il s'engage de plus en plus dans ce que l'on désignera comme l'extrême gauche québécoise. Il n'en cache rien.

« Des débuts de la revue *En Lutte* à mon implication au sein de la Ligue communiste marxiste-léniniste, puis au sein du Parti communiste ouvrier (PCO), je ne retiens ni gloire ni fierté. Je n'hésite pas à dire aujourd'hui que j'ai été coupé de la réalité sociale et politique de mon milieu pendant cette période. Le mot d'ordre d'abstention au référendum de 1980 illustre parfaitement cette réalité. »

« Je ne suis pas le seul à m'être leurré, plusieurs l'ont reconnu ouvertement par la suite, d'autres préfèrent l'oublier. Mais on aurait tort de condamner sans appel ce courant politique qui, malgré ses défauts, avait des intentions généreuses. »

Puis, rompant avec ces mouvements, il adhère à la CSN et devient négociateur syndical. Alors qu'il négociait pour les travailleurs de l'hôtellerie, il décide, après avoir entendu Lucien Bouchard (qu'il ne connaissait pas) annoncer sa démission du Parti conservateur et du cabinet Mulroney, de se présenter dans Sainte-Marie à l'élection partielle du 13 août 1990, qu'il remporte, devenant ainsi le premier député souverainiste élu à Ottawa.

La suite est connue. Mais Gilles Duceppe, avant de longtemps épi-



Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, à la Chambre des communes.

loguer sur les réalisations du Bloc jusqu'ici et son utilité future, prend néanmoins le temps de déplorer les déchirements causés par la campagne qui l'a mené à la tête de son parti et quelques impairs qu'il a commis envers Michel Gauthier, depuis son fidèle lieutenant.

De nouveaux bourreaux pour les ministres péquistes

PAUL ROY

QUÉBEC — Quelques membres du cabinet de Lucien Bouchard se sont vu attribuer de nouveaux bourreaux par le chef de l'opposition Jean Charest, hier.

La ministre de la Santé Pauline Marois, suppliciée plus souvent qu'à son tour lors de la dernière session, se fera désormais questionner par le député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier. Celui-ci remplace Michèle Lamquin-Éthier (Bourassa), qui devient porte-parole de l'opposition dans les dossiers de la Justice et de la Condition féminine. Mme Marois devra de plus répondre aux questions de Nicole Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) pour ce qui touche aux centres d'hébergement, et à Russell Williams, pour le dossier des Services sociaux.

À l'Éducation, le ministre François Legault se débarrasse du député Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata), qui s'en va à Énergie et Ressources ainsi qu'à un tout nouveau Comité des régions qui sera présidé par Nathalie Normandeau (Bonaventure). M. Legault devra désormais répondre aux questions de Jacques Chagnon (Westmount—Saint-Louis) pour ce qui regarde l'Enseignement supérieur, et d'Yvon Marcoux (Vaudreuil) pour ce qui touche l'Éducation.

M. Béchard et Mme Normandeau sont deux députés libéraux les plus dynamiques en Chambre. Leur présence au sein du Comité des régions s'explique sans doute en partie par la décision prise au récent congrès libéral de « donner une voix aux régions à l'Assemblée nationale ». Feront également partie de ce Comité des régions d'autres députés libéraux : Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François), également adjointe au chef de l'Opposition; Yvon Vallières (Richmond); Pierre Paradis (Brome-Missisquoi), toujours leader de l'opposition et désormais également responsable du dossier Agriculture-Ruralité; Réal Gauvin (Montmagny-L'Islet); André Chenail (Beauharnois-Huntingdon); Réjean Lafrenière (Gatineau); David Whissel (Argenteuil). Qui sera le bourreau de Bernard Landry, vice-premier ministre et ministre des Finances? Thomas Mulcair, également leader adjoint de l'opposition. Parions que peu de ses collègues libéraux l'envient. Car le bourreau de M. Landry passe souvent lui-même un mauvais quart d'heure.

SURPLUS FÉDÉRAUX

Assemblée nationale divisée sur la question d'une motion

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — Les dissensions partisans ont empêché hier l'Assemblée nationale de réclamer unanimement des fonds additionnels d'Ottawa.

Le vice-premier ministre Bernard Landry a voulu présenter une motion réclamant que, compte tenu de ses abondants surplus financiers, le gouvernement fédéral transfère « l'argent nécessaire afin que le gouvernement du Québec continue de s'acquitter pleinement de ses responsabilités ».

L'opposition libérale s'y est opposée. Une motion de ce type est déjà inscrite au Feuilleton de la Chambre depuis décembre 1999 et le gouvernement devrait en disposer prioritairement, a plaidé le leader parlementaire de l'opposition, Pierre Paradis.

En fait, les libéraux avaient voulu modifier la motion originale du gouvernement pour qu'on n'y parle pas uniquement de rapatrier des sommes d'Ottawa pour les ramener au niveau de 1994, mais pour qu'on y inclut également le principe d'une réduction des taxes pour les contribuables.

Pour le ministre des Finances, Bernard Landry, il y a « un déséquilibre fiscal entre les moyens, qui sont à Ottawa, et les besoins qui sont à Québec ».

Pour le chef de l'opposition, Jean Charest, le gouvernement devrait reconnaître que les libéraux ont demandé depuis longtemps un rapatriement et une baisse des impôts.

Mais, pour le premier ministre Lucien Bouchard, il n'est pas question de se contenter de ramener les sommes rapatriées d'Ottawa au niveau de 1994.

« Ce qu'on demande, c'est beaucoup plus que 1994. On demande des points pour tout le temps », a répliqué M. Bouchard.

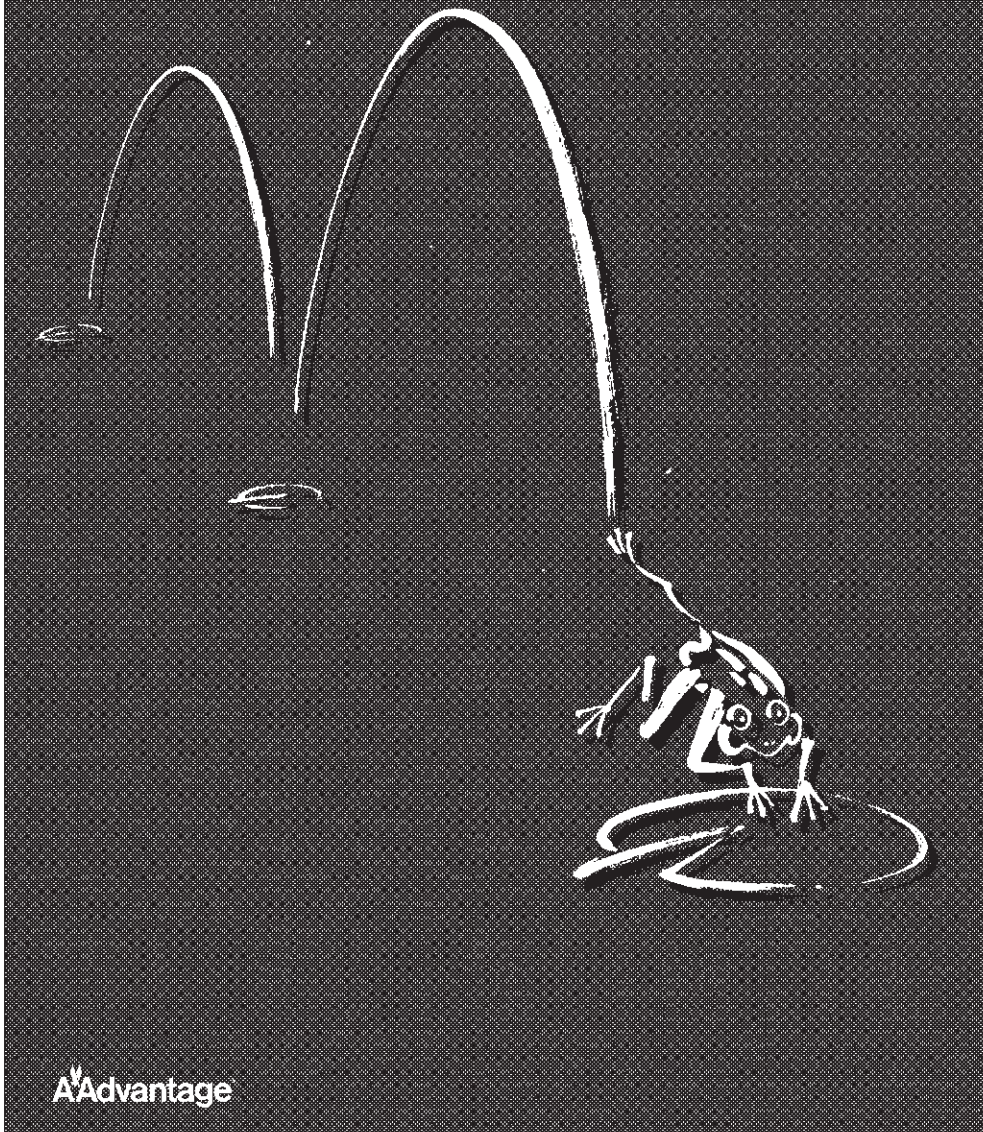
« Dans ce qu'on appelle les demandes historiques du Québec, il y a toujours eu ce volet fondamental de la réclamation de l'assiette fiscale envoyée à Ottawa pour financer la période de la guerre, mais qui n'a jamais été retournée au Québec », a dit M. Bouchard.

Selon le premier ministre, « au lieu d'avoir des surplus étonnés qui s'accumulent à Ottawa, ces surplus appartiendraient au Québec ».

M. Bouchard a convenu que le Québec et l'Ontario sont d'accord pour rapatrier des points d'impôts mais que certaines autres provinces préfèrent carrément des transferts directs d'Ottawa.

Les « points d'impôts », rappelés-les, sont le pourcentage qu'Ottawa remet au Québec sur l'impôt qu'il perçoit des particuliers, des sociétés et des successions.

ACHETEZ UN BILLET DE
CATHAY PACIFIC À
DESTINATION DE HONG KONG
ET ENVOLEZ-VOUS
GRATUITEMENT VERS L'UNE DE
DIX DESTINATIONS ASIATIQUES !



AAdvantage



Présentement, durant notre offre spéciale « Volez plus loin », à l'achat d'un billet aller-retour admissible, toute classe, au départ du Canada et à destination de Hong Kong, vous pouvez profiter d'un vol totalement gratuit dans la même classe de service, vers une autre destination asiatique ! Avec un choix de 10 destinations à explorer, vous pouvez profiter encore plus de votre prochain voyage en Asie. Envolez-vous avant le 15 décembre 2000, et effectuez un voyage supplémentaire à partir de Hong Kong, vers la destination de votre choix parmi les villes suivantes : Taipei, Manille, Cebu, Bangkok, Penang, Kuala Lumpur, Singapour, Djakarta, Surabaya et Denpasar. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre agent de voyages ou utilisez notre service InfoFax au 1 800 607-3388 et demandez le document 4250. Ou visitez la rubrique « Offres spéciales » au www.cathay.ca. Alors, réservez vos billets dès aujourd'hui, et préparez-vous à vous envoler encore plus loin, gratuitement !

Choisissez Cathay Pacific. Le cœur de l'Asie.



Le programme Volez plus loin 2000 est offert uniquement aux résidents canadiens. Cette offre ne peut être utilisée conjointement avec aucune autre offre spéciale ou promotion. Les billets aller-retour admissibles de Première classe, classe Affaires ou classe Économique doivent être achetés et émis au Canada. Le voyage doit être effectué au départ du Canada. Cette offre s'applique aux départs du Canada effectués entre le 9 septembre et le 15 décembre 2000. Certains vols intérieurs d'Asie n'offrent pas le service de Première classe. Le cas échéant, les voyageurs de Première classe seront placés en classe Affaires. Les horaires et services offerts par Cathay Pacific peuvent être modifiés sans préavis. Certaines restrictions et conditions supplémentaires s'appliquent. Malentendants (TTY) : 1 877 609-2233 (sans frais). American Airlines et AAdvantage sont des marques de commerce d'American Airlines Inc. American Airlines se réserve le droit de modifier le programme AAdvantage à tout moment, sans préavis. American Airlines n'est pas responsable des produits et services offerts par les autres entreprises participantes. Pour obtenir tous les renseignements sur le programme AAdvantage, visitez le site www.aa.com. oneworld™ est associé à Cathay Pacific, American Airlines, British Airways, Finnair, Iberia, Qantas, Aer Lingus et LANChile.

Journaliste éloigné manu militari de Jean Chrétien

Les libéraux boycottent un comité des Communes chargé d'entendre le vérificateur général sur le fouillis indescriptible constaté au ministère des Ressources humaines

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Au cours d'une journée très mouvementée hier au Parlement, le premier ministre Jean Chrétien a perdu son sang-froid quelques secondes, en fin de journée, lorsqu'un journaliste lui a demandé pourquoi son parti avait boycotté plus tôt un comité des Communes qui devait entendre le vérificateur général, Denis Desautels, sur son récent rapport consacré aux manquements administratifs du ministère des Ressources humaines.

M. Chrétien a repoussé l'enregistreuse du journaliste en question en intimant ce dernier de s'enlever de son chemin. Un garde du corps du premier ministre a de plus écarté manu militari le reporter, Allan Thompson, du *Toronto Star*.

Alors que la 36^e législature en était à ses dernières heures à Ottawa, les neuf membres libéraux du comité des Comptes publics ne se sont pas présentés hier pour entendre M. Desautels, privant ainsi l'opposition, à la veille des élections, de la possibilité d'interroger le vérificateur général sur son rap-



Le premier ministre du Canada a quelque peu perdu son sang-froid devant un journaliste du *Toronto Star*.

port considéré comme accablant pour l'administration de Jean Chrétien. M. Desautels a affirmé que le fouillis qui régnait aux Res-

sources humaines au sujet de programmes évalués à un milliard de dollars était pire que tout ce qu'il avait vu au cours de ses dix années

à ce poste. Il s'est dit déçu hier de n'avoir pu discuter de son rapport avec les élus.

L'opposition a accusé le parti au pouvoir d'avoir délibérément boycotté le comité afin « d'enterrer » le rapport de M. Desautels et d'attirer l'attention des Canadiens uniquement sur les baisses d'impôt annoncées avant-hier dans le minibudget du ministre des Finances Paul Martin.

Le député de l'Alliance et président du comité, John Williams, a déclaré que c'était la première fois en trois ans qu'un témoignage est annulé en raison de l'absence des membres libéraux.

La période des questions aux Communes avait auparavant connu aussi des remous alors que le chef de l'Alliance canadienne avait défié le premier ministre de se rendre avec lui au café du coin pour entendre ce que les gens avaient à dire de son minibudget. « La femme qui travaillait là, a dit M. Day, m'a demandé si j'étais contrarié par le fait que le gouvernement avait tenté basement de voler le programme de réductions d'impôt de l'Alliance. »

« Est-ce que le premier ministre pense que les Canadiens sont stupides ? » a demandé un autre employé à M. Day.

En Chambre, le chef de l'Alliance a demandé : « Est-ce que le premier ministre serait prêt à se rendre avec moi au café qui n'est

qu'à deux coins de rue et tenter de répondre aux gens qui m'ont posé ces questions ? »

Le premier ministre a répondu qu'il visiterait beaucoup de cafés au cours des semaines à venir. « J'ai confiance parce que nous allons en élections », a répondu M. Chrétien. « Lorsque nous reviendrons, nous trouverons probablement le chef de l'opposition dans un autre café. »

Dans le brouhaha de cette avant-dernière journée de la législature, le Bloc québécois a révélé par ailleurs que les enquêtes de la GRC sur les dossiers du ministère des Ressources humaines étaient, selon une note gouvernementale du 6 septembre dernier, au nombre de 21 dont quatre dans le comté du premier ministre, soit beaucoup plus que ce qu'avaient déclaré antérieurement les libéraux.

Au cours de cette même séance, le président de la Chambre, Gilbert Parent, a annoncé qu'il ne se représenterait pas lors des élections et qu'il mettait un terme à sa carrière de gardien du bon ordre parlementaire.

Enfin, c'est cet après-midi vers 14 h 30 que les Communes clôtureront leurs travaux. C'est dimanche prochain vers 11h que le premier ministre se rendra à Rideau Hall chez la gouverneure générale, Adrienne Clarkson, pour lui demander de dissoudre la Chambre des communes.

Au Québec, Alliance fonctionne... à la main

MARIE-CLAUDE LORTIE

LES ENVELOPPES OFFICIELLES ne sont pas encore arrivées. Pas plus que les collants ou les tampons encreurs, si bien que c'est à la main en ce moment, qu'on écrit les adresses d'envoi et de retour sur les documents qui partent un peu partout au Québec pour faire la promotion de l'Alliance canadienne.

Totalement inconnu il y a à peine quelque mois, le parti de Stockwell Day n'aurait pas détesté avoir un peu plus de temps pour se préparer aux élections au Québec.

Mais Jean Chrétien a choisi d'aller vite. Alors les préparatifs vont à cent à l'heure et l'ordre du jour est bousculé.

Dans les bureaux de la rue Mason, à Montréal, qui servent de centre névralgique pour les 50 comtés de l'ouest du Québec (le bureau responsable des 25 autres comtés de l'est se trouve à Québec), c'est pratiquement vide, mais le téléphone n'arrête pas de sonner. Trois employés permanents essaient de gérer le tout. Sur le bureau traînent quelques macarons. « Faut que ça bouge », dit le slogan.

Pour le moment, le parti a choisi officiellement seulement deux candidats. Judith Grant, dans Pontiac-Papineau-Labelle, et François Desroches, dans Rivière-des-Mille-Îles. Ailleurs, une vingtaine de candidats probables attendent le déclenchement du scrutin pour tenir leurs investitures avec une procédure accélérée spécialement prévue pour les temps d'élections. L'Alliance a la ferme intention de présenter des candidats dans les 75 comtés québécois.

Le parti est tout nouveau et ses organisateurs forment une sorte de « coalition », explique Richard Bélisle, ancien député du Bloc, qui se présente pour l'Alliance dans Brosard-La Prairie. Lui-même compte des libéraux provinciaux, des anciens conservateurs et des anciens



Les bénévoles au service de l'Alliance démocratique canadienne font ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord.

bloquistes dans son équipe, ainsi qu'un péquiste ou un ex-péquiste, il ne le sait pas exactement. « En gros, dit-il, ce sont tous des gens assez nationalistes, qui veulent battre M. Chrétien. »

Au Québec, Philippe Ardilliez, ancien président provincial du Parti conservateur, et Gérard Latulippe, ancien ministre libéral provincial, sont les grands manitous de la campagne. Leur travail con-

siste, entre autres choses, à trouver des recrues. Beaucoup de gens ont été approchés. Même des journalistes et l'ancien éditeur de *La Presse*, Roger D. Landry, qui dit n'avoir aucunement envie de se lancer en politique, que ce soit pour ce parti ou pour un autre.

Comme à Toronto plus tôt cette semaine, il devait y avoir à Montréal une grande soirée de financement, mais seulement au printemps. La semaine dernière,

George Petty (le fondateur de la papetière Repap) et Peter White, le président de la campagne nationale de l'Alliance, ont tenu une soirée plus modeste au club Mont-Royal à l'intention de la communauté québécoise des affaires. Pour ce qui est du financement de la campagne, on étudie divers scénarios. Rien n'a été décidé, explique Éric Duhaime, un ancien bloquiste, qui dirige les communications au Québec pour le parti.



Stockwell Day

Stockwell Day prie pour les journalistes

GLORIA GALLOWAY
Presse Canadienne

BURLINGTON — Le leader de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, dit qu'il prie pour les journalistes qui ont des commentaires désobligeants à son endroit.

M. Day était invité, hier, à l'émission de télévision *100 Huntley Street*, dont l'animatrice est David Mainse, un pasteur pentecôtiste.

Le pasteur Mainse a demandé à M. Day quelle avait été sa réaction à un article paru récemment en première page du *Toronto Star*, rappelant qu'il avait reconnu avoir fumé de la marijuana lorsqu'il était jeune.

« Quand je vois quelque chose comme ça, (...) je tente de suivre les paroles de Jésus et de prier pour les gens qui disent des choses désobligeantes à mon sujet. »

Et le leader de l'Alliance canadienne a ajouté, railleur : « Si, à certains moments, un ou deux journalistes ont l'impression de connaître une journée particulièrement favorable, c'est probablement parce que j'ai prié pour eux à la suite d'un de leurs écrits. »

Gérald Larose: « Mon tarif est de 70\$ l'heure, comme celui de mon garagiste »

PAUL ROY

QUÉBEC – Tout le monde s'attendait à ce que les libéraux de Jean Charest reviennent hier en Chambre avec cette affaire de « gouvernement parallèle » soulevée la veille par le député Jean-Marc Fournier. Ils ne l'ont pas fait.

Pourquoi ? Avaient-ils peur qu'on fouille leur passé à la recherche de situations similaires ?

« Pas du tout, a répondu M. Charest à sa sortie de la Chambre. La session n'est en cours que depuis trois jours. On ne manquera pas d'occasions pour poser d'autres questions là-dessus. »

Mercredi, le député Fournier avait qualifié d'affront à la démocratie l'apparition de ce « gouvernement parallèle formé d'une garde rapprochée non élue ». Il faisait référence à

ces mandats accordés à Gérald Larose, Louis Bernard, Claude Béland et Michel Clair, qualifiés d'amis du régime.

De M. Larose, ex-président de la CSN, M. Fournier prétendait que ses honoraires à titre de président des états généraux sur la langue pourraient atteindre 240 000 \$. Le principal intéressé a réfuté cette prétention hier.

« Mon tarif a toujours été de 70 \$ l'heure et je n'ai fait que quatre jours sur ce mandat-là, a protesté M. Larose. C'est le même tarif que me charge mon garagiste. Et à la CSN, un avocat bien ordinaire facture 125 \$ l'heure. » Et de signaler qu'il avait offert ses services gratuitement lors du Sommet du Québec et de la jeunesse de l'hiver dernier, au cours duquel il avait joué un rôle de premier plan. Et qu'il n'avait jamais refusé de mandat parce que ce n'était pas assez payant. « Je suis outré de la démagogie de Fournier. C'est un *hit and run* que je trouve imbuvable ! » M. Larose a également dirigé un comité sur l'industrie du livre, qui vient de remettre son rapport. Et il a présidé la consultation sur l'action communautaire.

De M. Béland, ex-patron du Mouvement Desjardins, qui dirige maintenant les destinées du projet du nouveau CHUM, M. Fournier avait affirmé qu'il recevrait 1165 \$ par jour, soit 165 000 \$ pour six mois. Or, hier, une porte-parole de l'institution a précisé que M. Béland avait facturé 20 jours de travail depuis sa nomination par arrêté en conseil, le 1^{er} juin dernier, pour un total de 23 000 \$.

Les autres conseillers visés par les libéraux ont obtenu les mandats suivants : l'ancien mandarin Louis Bernard a mené des négociations avec des autochtones, conseillé le gouvernement sur la structure d'Emploi-Québec et étudié la question des fusions municipales dans la région de Montréal ; l'ex-ministre péquiste Michel Clair, quant à lui, préside la commission sur le financement du réseau de la santé.

Selon M. Fournier, les quatre conseillers obtiennent en émoluments l'équivalent du salaire versé à la moitié du Conseil des ministres ou à 23 députés.

Le premier ministre Lucien Bouchard n'a

guère apprécié cette attaque : « On a additionné des montants sur plusieurs années, des montants qui ne sont pas encore gagnés, des estimations de ce que ça va coûter éventuellement... Je pense que c'est faire beaucoup de bruit pour rien, que c'est jeter de l'ombre sur des travaux de première qualité accomplis par des citoyens éminents et choisis pour leurs qualités intellectuelles. »

Quant au chef de l'opposition, il a réitéré qu'il y avait « une limite à avoir recours à des gens de l'extérieur ». Il dit y voir « un manque de confiance du premier ministre en ses ministres et son caucus ».

« Ça ne peut être autre chose que ça : des gens qui devraient faire ce travail-là, qui sont payés pour ça, s'ils ne se font pas confier le mandat, c'est que le premier ministre n'a pas confiance en eux. »

M. Bouchard affirme au contraire que toutes les démocraties fonctionnent de cette façon. « Les députés ne peuvent pas se promener dans des commissions toute l'année et abandonner leur travail à Québec. »

La ministre Marois affirme que les libéraux font fausse route

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Parti libéral du Québec fait fausse route en prônant l'utilisation des ressources du réseau de la santé par les plus nantis, affirme la ministre de la Santé, Pauline Marois.

Lors de son congrès du week-end dernier, le PLQ a adopté une résolution voulant que l'on permette à ceux qui en ont les moyens ou des assurances privées de recevoir des soins et de subir des opérations chirurgicales hors des heures normales du réseau de la santé.

« Je suis en complet désaccord avec cette proposition-là, c'est complètement inadmissible. Si on a du temps d'opération disponible, on devrait opérer ceux qui attendent. Ce n'est pas parce qu'on a plus d'argent, qu'on va attendre moins longtemps », a déclaré M^{me} Marois à Québec, hier.

La privatisation n'est pas une voie à suivre, a-t-elle encore soutenu devant l'Association des gestionnaires des établissements de la santé et des services sociaux réunie en congrès dans la Vieille Capitale.

« On ne sortira pas gagnants de la privatisation », a insisté la ministre.

On n'a qu'à regarder du côté des États-Unis, a-t-elle expliqué. Chez nos voisins du sud, le système de santé est privé et coûte très cher (14 % de la richesse collective). C'est aussi la première cause de faillite personnelle, selon M^{me} Marois.

Quant au chef libéral Jean Charest, il déplore l'évacuation du débat sur la santé de l'Assemblée nationale. À son avis, le premier ministre Lucien Bouchard a recours à des experts, comme avec la commission Clair, « parce qu'il n'a pas confiance en ses ministres ».

M^{me} Marois réplique que le recours à des experts externes constitue plutôt une façon efficace de recueillir « de nouvelles idées ». Elle ne nourrit donc aucun « sentiment d'impuissance » face aux responsabilités de son ministère.

D'autre part, M^{me} Marois a confirmé que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux avaient soumis au gouvernement des budgets dont le déficit global atteint 400 millions. La majeure partie sera assumée par le gouvernement mais « il y a peut-être un peu de réorganisation à faire dans certains établissements », qui devront donc parvenir seuls à l'équilibre budgétaire.

Assemblée nationale ne peut s'entendre sur une motion concernant les fonds fédéraux

Presse Canadienne

QUÉBEC — Les dissensions partisans ont empêché hier l'Assemblée nationale de réclamer unanimement des fonds additionnels d'Ottawa.

Le vice-premier ministre Bernard Landry a voulu présenter une motion réclamant que, compte tenu de ses abondants surplus financiers, le gouvernement fédéral transfère « l'argent nécessaire afin que le gouvernement du Québec continue de s'acquitter pleinement de ses responsabilités ».

L'opposition libérale s'y est opposée.

Une motion en ce sens est déjà inscrite au feuillet de la Chambre depuis décembre 1999 et le gouvernement devrait en disposer prioritairement, a plaidé le leader parlementaire de l'opposition, Pierre Paradis.

Faute d'accord, la motion n'a pu être adoptée.

En fait, les libéraux avaient voulu modifier la motion originale du gouvernement pour qu'on n'y parle pas uniquement de rapatrier des sommes d'Ottawa pour les ramener au niveau de 1994, mais pour qu'on y inclut également le principe d'une réduction des taxes pour les contribuables.

Pour le ministre des Finances, Bernard Landry, il y a « un déséquilibre fiscal entre

les moyens, qui sont à Ottawa, et les besoins qui sont à Québec ».

Selon le ministre Landry, le Québec a su, le printemps dernier, « baisser, malgré le déséquilibre, ses impôts dans un vrai budget et pas dans une manoeuvre électorale comme le gouvernement fédéral vient de le faire ».

Pour le chef de l'opposition, Jean Charest, le gouvernement devrait reconnaître que les libéraux ont demandé depuis longtemps un rapatriement et une baisse des impôts.

« On a été constants, cohérents, on a assumé le leadership. Je m'attends à ce que le premier ministre honore sa parole et approuve notre motion », a dit M. Charest.

Mais, pour le premier ministre Lucien Bouchard, il n'est pas question de se contenter de ramener les sommes rapatriées d'Ottawa au niveau de 1994.

« Ce qu'on demande, c'est beaucoup plus que 1994. On demande des points pour tout le temps », a répliqué M. Bouchard.

M. Bouchard a convenu que le Québec et l'Ontario sont d'accord pour rapatrier des points d'impôt, mais que certaines autres provinces préféreraient carrément des transferts directs d'Ottawa.

Les « points d'impôts » sont, rappelons-le, le pourcentage qu'Ottawa remet au Québec sur l'impôt qu'il perçoit des particuliers, des sociétés et des successions.

On a toujours su que la traction intégrale servait à quitter la route en toute sécurité.

Finalement, sa grande qualité consiste surtout à permettre d'y rester.

330xi

Voici la traction intégrale dynamique de la Série 3. Les ingénieurs de BMW sont de ceux

qui préfèrent ouvrir la voie plutôt que de la suivre – et ils ont mis au point un système de traction intégrale sans pareil, qui distribue en permanence 62 % de la puissance aux roues arrière et 38 % aux roues avant.

C'est là le secret d'une traction optimale sur toutes les surfaces glacées, enneigées ou non pavées...

sans sacrifier la tenue de route et la performance légendaires de BMW.

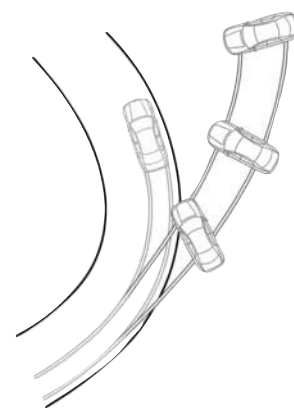
Sans contrôle, à quoi peut bien servir la traction? Le système

de contrôle dynamique de la stabilité (DSC), disponible pour tous les



véhicules BMW et de série sur tous les modèles xi, contribue à une sécurité et à une maniabilité accrues en contrôlant la vitesse de rotation de chaque roue, l'angle du volant de direction et l'orientation du véhicule. Au moindre indice de survirage ou de sous-virage, le système DSC assure la maîtrise constante du véhicule en appliquant les freins de manière sélective ou en réduisant le régime moteur.

La traction intégrale dynamique de la BMW de Série 3... en trois mots : traction, contrôle et performance.



BMW de Série 3 à traction intégrale dynamique
325xi
330xi

www.bmw.ca
1-800-667-6679



Le plaisir de conduire.™

Politique jeunesse critiquée

KATIA GAGNON

QUÉBEC — Le Sommet de la jeunesse n'aura-t-il été qu'un exercice sans lendemain ? C'est ce que se demande le Conseil permanent de la jeunesse, devant le caractère vague et sans saveur du projet de politique jeunesse présenté par le gouvernement.

« Le gouvernement s'est engagé à faire une politique jeunesse. Pas à rédiger une déclaration qu'on va encadrer sur un mur. Si on veut que ça serve à faire des plans d'action, il faut dire clairement ce qu'on veut. Il faut s'attaquer aux vrais problèmes », déclare la présidente du CPJ, Clairandree Cauchy.

Le CPJ dévoilera aujourd'hui un mémoire qui critique vertement le projet de politique du ministre de la Jeunesse, François Legault, qui devra être adoptée dans sa version finale en février prochain. Le gouvernement s'est engagé à consacrer son mandat aux questions qui touchent les jeunes, rappelle Mme Cauchy : la politique jeunesse devra donc être ciblée, suivie d'un plan d'action précis et de mesures de suivi étroites.

« Au sommet, il y a eu un bon exercice. Mais après, qu'est-ce qui arrive ? Ça tombe à plat ? On ne veut pas que le sommet soit une fin. On veut que le mandat jeunesse se continue », dit-elle. « C'est pas vrai que les réinvestissements en éducation ou dans les dossiers jeunesse vont s'arrêter à ce qui s'est fait au dernier budget. Il va falloir aller une coche plus loin. Il va falloir un plan d'action avec des cibles quantifiables. »

Car la politique jeunesse manque de contenu : pas un mot sur le problème de la précarité des emplois détenus par les jeunes. Peu de choses sur la famille, sur les régions, où on retrouve des problèmes pourtant criants. « Souvent, pour faire les plans jeunesse, on va simplement chercher ce qui se fait pour les jeunes dans chaque ministère. On relie tout ça et on a un beau document. Ce n'est pas ça qu'on veut », lance Clairandree Cauchy.

La politique manque également de mesures de suivi. Qui sera chargé de veiller à l'application des mesures ? Comment, concrètement, le gouvernement fera-t-il des jeunes sa priorité, se demande le Conseil permanent de la jeunesse. L'organisme, qui réclame depuis dix ans l'adoption d'une politique jeunesse digne de ce nom, a plusieurs options à suggérer au gouvernement. « C'est ce qui va assurer la crédibilité de la politique jeunesse : le suivi », souligne Mme Cauchy.

D'abord, on réclame un secrétariat à la jeunesse renouvelé. L'actuel secrétariat dispose d'un maigre budget annuel d'un million. À titre de comparaison, avance le CPJ, pourquoi les jeunes ne pourraient-ils pas profiter de fonds comparables à ceux qu'on alloue au Secrétariat aux affaires autochtones, qui dispose d'une enveloppe annuelle de treize millions ? Le secrétariat serait ainsi en mesure d'assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale, souvent éclatée dans plusieurs ministères. « Les programmes jeunesse naissent et meurent comme des champignons. Sans qu'il y ait d'évaluation, sans qu'on ait mesuré les impacts », observe Mme Cauchy.

De même, si le gouvernement veut réellement faire des jeunes une priorité, il devrait créer un comité interministériel où l'impact de tous les projets susceptibles de toucher les jeunes serait examiné à la loupe, un « filtre », en quelque sorte, explique Clairandree Cauchy. « Dans le dossier des clauses discriminatoires, on a goûté à la médecine du comité d'impact économique, où le projet a été dilué. Nous aussi on voudrait profiter de la même médecine », conclut-elle.

Expropriations pour risques d'avalanche

Presse Canadienne

BLANC-SABLON — Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Serge Ménard, s'est rendu hier à Blanc-Sablon, sur la Côte-Nord, pour dévoiler un programme d'aide financière visant les résidences des zones à risque d'avalanche.

On se souviendra qu'une avalanche avait fait deux morts en 1995 à Blanc-Sablon et qu'une autre s'était abattue sur le village de Kangisualujuaq dans le Grand Nord pendant les célébrations du jour de l'An 1999.

Le programme d'aide, doté d'une enveloppe de trois millions de dollars, permettra notamment de dédommager l'expropriation des 17 résidences qui sont à l'intérieur du périmètre de sécurité, au pied du mont Bonenfant, à Blanc-Sablon.

En tout, 14 villages de la Basse-Côte-Nord et du Nunavik situés dans des zones à risque d'avalanche bénéficieront du programme.

Québec reconnaît la contribution d'Adélard Godbout



L'écrivain et cinéaste Jacques Godbout (à gauche) est le petit-neveu d'Adélard Godbout, dont la statue a été dévoilée hier en présence du premier ministre Lucien Bouchard.

Photo PC

Presse Canadienne

QUÉBEC — Le mal-aimé, le grand oublié de la politique québécoise, le précurseur de la Révolution tranquille, celui qui a accordé en 1940 le droit de vote aux femmes, le premier ministre du Québec, brièvement en 1936 et de 1939 à 1944, Adélard Godbout, est enfin reconnu par l'histoire et a maintenant sa statue devant le parlement québécois.

Le monument a été dévoilé hier en présence des membres de la famille du défunt, de nombreux dignitaires et du premier ministre Lucien Bouchard, du chef de l'opposition Jean Charest, du chef de l'Action démocratique Mario Dumont et d'une centaine d'invités.

Battu par Maurice Duplessis en 1944, Adélard Godbout, agronome de profession, est décédé à Montréal en 1956, complètement oublié et confiné aux notes de bas de pages par les historiens politiques jusqu'à maintenant, malgré une importante contribution à la vie sociale et politique du Québec.

Premier ministre pendant la Deuxième Guerre mondiale, forcé de se soumettre à Ottawa dans le débat de la conscription ou de l'enrôlement obligatoire des Québécois, soumis à la décision d'Ottawa d'envahir temporairement des champs de taxation du Québec pour payer la participation canadienne à la guerre, victime de l'acharnement d'un Maurice Duplessis considéré à l'époque comme le premier grand nationaliste québécois et un véritable sauveur, Adélard Godbout, effectivement, n'a jamais reçu l'hommage qui lui revient de droit.

Hier, les élus d'aujourd'hui se sont souvenus et ils se sont repris.

Le premier ministre Bouchard a soutenu que M. Godbout aura surtout été victime d'un gouvernement et d'un parti libéral fédéral fort et « d'un nationalisme essentielle-ment canadien ».

« Pour bien situer les orientations et l'oeuvre du premier ministre Godbout, a noté M. Bouchard, il faut faire une place très importante à la mainmise de l'aile fédérale du Parti libéral sur l'aile québécoise.

« Dans les jugements portés sur M. Godbout, a-t-il ajouté, on n'a pas suffisamment tenu compte de cette situation objective. On ne saurait rendre correctement justice à son action sans analyser et évaluer en même temps celle de ses vis-à-vis fédéraux. À ces hommes, Adélard Godbout a fait confiance ; il n'a pas toujours été payé en retour. »

Le chef libéral Jean Charest a rappelé que le premier ministre Godbout aura été le véritable père de la Révolution tranquille. « Aujourd'hui, a-t-il dit, on est tous à même de constater que ses six années de gouvernement ont constitué notre première véritable révolution tranquille et qu'elles ont laissé des empreintes profondes et durables sur notre société. »

Le chef de l'ADQ a pour sa part souligné la plus importante contribution de ce premier ministre, celle d'avoir accordé en 1940 le droit de vote aux femmes. « Pour moi, a soutenu M. Dumont, ce titre de gloire, celui comme on dit du « vote des femmes », l'emporte sur tous les autres. J'espère que tous les Québécois apprendront à reconnaître en lui le père du suffrage véritablement universel chez-nous. »

Nouvelles délégations québécoises aux États-Unis

Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Québec ouvre deux nouvelles délégations et un nouveau bureau aux États-Unis, a annoncé hier la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin.

Le geste entre dans le cadre d'une vaste offensive que le Québec veut mener aux États-Unis pour y augmenter ses exportations économiques et culturelles.

Le budget annuel de la représentation québécoise aux États-Unis double presque, passant de 8,7 millions \$ à 13,8 millions \$.

« Il s'agit d'un message clair sur l'importance que nous accordons à ces relations avec nos voisins américains » a déclaré Mme Beaudoin.

En 1996, dans le cadre des restrictions budgétaires, le gouvernement québécois a mis la hache dans sa représentation aux États-Unis, fermant plusieurs de ses délégations.

« Mais, puisque le déficit zéro a été atteint et que de légers surplus budgétaires se dégagent, il convient maintenant de relancer ces délégations, a indiqué la ministre.

Les petits bureaux que le Québec avait maintenus à Chicago et à Boston deviennent des délégations officielles, avec un personnel beaucoup plus large. Un bureau est ouvert à Miami. Des antennes sont maintenues à Washington et à Atlanta.

Au sujet de Miami, la ministre Beaudoin a rappelé que la position stratégique de la Floride

comme porte d'entrée privilégiée sur le marché latino-américain « en fait un partenaire incontournable » pour le Québec. On retrouve déjà à Miami des représentations étrangères en provenance de 156 pays ou gouvernements.

Quant à la Californie, elle a déjà d'importants échanges avec le Québec, principalement en matière d'informatique, d'aérospatiale et de multimédia.

À Chicago, la délégation québécoise devra veiller aux intérêts économiques du Québec avec tous les États du Midwest. Ces intérêts sont en croissance constante, notamment dans le secteur du matériel de transport et dans l'agro-alimentaire.

EN PRIMEUR



Nouveau

La décision de placement la plus simple de votre existence

Faites d'une pierre six coups en optant pour l'un des portefeuilles Choix Sélect Royal.

Chacun de nos quatre nouveaux portefeuilles à gestion professionnelle vous donne accès, sans commission, à une combinaison bien diversifiée des meilleurs fonds communs au Canada. Quel que soit votre degré de prudence ou d'audace, nous pouvons vous offrir plus de choix et un mode d'investissement simple et intelligent.

Vous pouvez acquérir des parts des portefeuilles Choix Sélect Royal dans toute succursale de la Banque Royale et du Trust Royal ou en appelant notre service Télé-Placements Royal au 1-800-ROYAL-63®. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web, à www.banqueroyale.com/fir.



Membre du Groupe Financier Banque Royale®

LES PORTEFEUILLES CHOIX SÉLECT ROYAL
Un mode d'investissement intelligent

2883650

Les portefeuilles Choix Sélect Royal sont aussi offerts par Actions en direct Banque Royale Inc. (courtage à escompte), RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et d'autres courtiers autorisés. Nous détenons une licence d'emploi des marques de commerce de la Société AGF, de Fonds Mutuels C.I., de Fidelity Investments, de la Corporation Financière Mackenzie, de Fonds d'investissement Royal et de Gestion de placements Trimark. Ces entreprises ont assumé une partie des frais publicitaires associés à la présente annonce. Les fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc., membre du Groupe Financier Banque Royale. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais administratifs et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. ® Marque déposée de la Banque Royale du Canada.

2883650

Un contraceptif pour hommes serait en vente dans six ans

Presse Canadienne

UN CONTRACEPTIF pour hommes pourrait faire son apparition sur le marché dans environ six ans, selon ce qu'ont appris hier, des délégués réunis en atelier sur la question du contrôle des naissances.

Des scientifiques du Canada et de l'Europe ont pris part à ces ateliers, qui avaient pour objectif de discuter du progrès du contrôle de naissance, 40 ans après la découverte des anovulants. Les ateliers étaient organisés par la Société des obstétriciens et des gynécologues du Canada.

Le contraceptif serait administré sous forme d'injection et viserait à inhiber la production de sperme. Selon le Dr Werner Raff de l'Université Dusseldorf, en Allemagne,

des essais cliniques sont actuellement en cours.

Chaque injection serait bonne pour un an, a affirmé Alain Bossé, le président de la compagnie montréalaise Immucon, l'une des 15 ou 20 entreprises pharmaceutiques impliquées dans cette étude. Il évalue que le coût de ce contraceptif pourrait se situer entre 100 \$ et 125 \$. La prise de contraceptifs oraux par une femme coûte environ 240 \$ par année.

Des participants aux ateliers ont affirmé hier que la plupart des hommes sont prêts à prendre leurs responsabilités dans la planification des naissances, une tâche qui a été traditionnellement assumée par les femmes. Voilà pourquoi certains participants ont ajouté que le contraceptif pour hommes serait

sûrement facile à vendre. « Les temps ont changé et les hommes l'acceptent plus que par le passé », a dit le Dr Raff.

La sénatrice Lucie Pépin, pionnière dans la planification des naissances au pays, croit, néanmoins, que les hommes devront être éduqués afin qu'ils comprennent la valeur d'une telle précaution et qu'ils l'acceptent un jour.

M^{me} Pépin a été l'une des responsables des pressions exercées sur les gouvernements pour adopter des lois accordant aux femmes le droit à la contraception et à l'avortement. « S'ils (les hommes) sont prêts à prendre du Viagra à l'âge de 30 ans, ils doivent être prêts à prendre une pilule tous les jours », a ajouté l'ancienne présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.



Photo DENIS COURVILLE, La Presse ©

Grabuge au Spectrum

Ce spectateur ne croyait certainement pas sortir sur une civière du Spectrum, où était présenté hier soir le spectacle d'Éric Lapointe. À la toute fin de la représentation, les esprits se sont échauffés lorsqu'un groupe de personnes à l'intérieur du Spectrum s'en est pris à coups de poing et de chaises à l'un des spectateurs. La victime a subi une commotion cérébrale tandis que deux de ses amis, qui se sont rapidement interposés pour la défendre, ont eux aussi reçu quelques coups de poing. À l'arrivée des policiers, tout était cependant rentré dans l'ordre.

Maladies cardiaques: découverte d'un nouveau facteur de risque

JEFF DONN
Associated Press

SPRINGFIELD, Massachussets — Des chercheurs annoncent avoir découvert une enzyme dans le sang qui semble autant impliquée que le cholestérol dans la survenue des maladies cardiaques, notamment d'un infarctus.

L'étude, menée à la Glasgow Royal Infirmary en Écosse, est publiée cette semaine dans le *New England Journal of Medicine*.

On savait déjà que l'obésité ou la consommation de tabac faisaient partie des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires, tout comme la quantité de mauvais cholestérol, le HDL cholestérol, autant

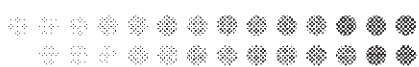
de pistes qui permettent de dépister les sujets à haut risque. Toutefois, les spécialistes estiment que seuls 50 % des facteurs de risque sont aujourd'hui connus. Si cette nouvelle découverte était confirmée, l'enzyme, appelée « phospholipase A2 », pourrait y tenir une place à part entière, selon les chercheurs.

Des millions de dollars à la mer



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les bateaux de plaisance des plus riches de la planète.

ZONE LIBRE
CE SOIR 21h



Infoman 19H
Catherine 19H30
La Fureur 20H

Invitées : Isabelle Boulay, Luce Dufault et Petula Clark



ICI RADIO-CANADA

MONDE



EXPRESS INTERNATIONAL

Égypte | Le parti de Mubarak en tête

LE PARTI NATIONAL démocrate (PND) du président Hosni Mubarak arrivait en tête, avec une avance confortable, de la première phase des élections législatives égyptiennes. Selon le ministère égyptien de l'Intérieur, sur les 150 circonscriptions dans lesquelles s'est déroulé le scrutin mercredi, 29 sièges ont été emportés dès le premier tour. Dans les autres circonscriptions, un second tour aura lieu le 24 octobre. Vingt sièges ont été remportés par le PND, six par les indépendants, deux par des candidats soutenus par les Frères musulmans, interdits, et l'un par le parti de gauche Tagamou. Le PND détenait 97 % des sièges de la législature sortante, élue en 1995 lors d'élections marquées par des accusations de fraude généralisée. — d'après AP

Côte d'Ivoire | Aéroports fermés

LES FRONTIÈRES et aéroports de Côte d'Ivoire seront fermés de 22h à 08h tous les soirs du vendredi 20 octobre au mardi 24 octobre, a annoncé hier le chef de la junte au pouvoir, le général Robert Guei, candidat à la présidentielle du 22 octobre. Dans une allocution radiodiffusée, le général Guei a précisé que « cette précaution sécuritaire a pour but de garantir la paix et la stabilité de notre pays et ne saurait être interprétée comme une stratégie électorale ». Par ailleurs, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a officiellement annoncé hier à Addis Abeba qu'elle n'enverrait pas d'observateurs pour suivre le déroulement de cette élection présidentielle. — d'après AFP

Sri Lanka | Attentat-suicide

UN NOUVEL ATTENTAT-SUICIDE a été perpétré hier à Colombo, non loin de la résidence privée de la présidente sri-lankaise Chandrika Kumaratunga, au moment où son nouveau gouvernement était investi. L'explosion a coûté la vie au porteur de la bombe alors que 21 personnes étaient blessées, dont trois ressortissantes américaines. Selon la police, le porteur de bombe était membre des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Le kamikaze s'est sacrifié après avoir été repéré par deux policiers qui voulaient le fouiller. La nouvelle de cet attentat n'a pas perturbé la cérémonie de prise de fonction du nouveau gouvernement, dans lequel la présidente Kumaratunga conserve les portefeuilles de la Défense et des Finances. — d'après AP et AFP

États-Unis | Génocide arménien

LE PRÉSIDENT de la Chambre des représentants des États-Unis, Dennis Hastert, a retiré hier du programme des travaux de la Chambre l'examen d'un projet de résolution reconnaissant le génocide arménien sous l'Empire ottoman, invoquant une demande du président Clinton. « Le président croit que le passage de cette résolution risque d'avoir un impact négatif sur la situation au Proche-Orient et de faire peser des risques sur la vie de citoyens américains », a-t-il expliqué. Cette décision annule les chances d'un passage à court terme à la Chambre de cette résolution qui avait été promue par les républicains mais à laquelle s'étaient opposés avec acharnement la Maison-Blanche, le département d'État et le gouvernement turc. La résolution, qui qualifie de génocide le massacre des Arméniens sous l'Empire ottoman, a été adoptée par la Commission des relations internationales du Congrès. — d'après AFP

Yougoslavie | Pont sur le Danube

PLUSIEURS MILLIERS de personnes ont assisté hier à l'inauguration d'un pont sur le Danube qui remplace celui qui avait été détruit par une frappe de l'OTAN. Le pont, reliant Novi Sad au faubourg de Petrovaradin sur la rive droite du fleuve, a été inauguré par le nouveau maire de Novi Sad, Borislav Novakovic, et par des membres de la Direction pour la reconstruction du pays, une institution créée sur ordre de l'ex-président yougoslave Slobodan Milosevic. Plusieurs milliers de personnes ont traversé à pied et à bord de véhicules le pont, célébrant sa remise en fonction. — d'après AFP

Uruguay | L'Italie sème la zizanie

UNE INVITATION du gouvernement italien conviant tous les parlementaires étrangers d'origine italienne à participer à une rencontre à Rome a semé la zizanie en Uruguay, près d'un tiers des membres du Parlement ayant accepté l'offre, malgré les risques que soit perturbé l'examen du budget national. L'ensemble des 41 parlementaires uruguayens d'origine italienne, toutes tendances confondues, sur un total de 130, ont répondu positivement à l'invitation, qui comprend un billet d'avion gratuit et des frais de séjour intégralement payés pour leur participation à la première Conférence des parlementaires d'origine italienne, qui se tiendra les 20 et 21 novembre. La presse écrite et radiodiffusée à Montevideo a repris les vives critiques de nombre d'Uruguayens s'insurgeant contre le fait que ces députés et sénateurs aient décidé d'aller faire du « tourisme parlementaire » en Italie, abandonnant leurs travaux en plein examen du budget. — d'après AFP

Enquête de l'ONU sur les violations des droits de l'homme par Israël

d'après AFP

GENÈVE – La Commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté hier soir à Genève une résolution créant une commission d'enquête sur les violations de droits de l'homme par Israël dans les territoires occupés.

Le texte a été adopté par 19 des 53 États-membres, 16 ont voté contre, 17 se sont abstenus, et un n'a pas pris part au vote organisé à l'issue de trois jours de débats lors d'une session spéciale de la Commission.

La résolution appelle également le haut commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, et les différents rapporteurs spéciaux de cette Commission à se rendre d'urgence dans les territoires occupés. La durée de la mission des membres de la commission d'enquête, qui seront désignés en accord avec la Commission des droits de l'homme, sera de trois mois.

Les pays arabes et islamiques sont à l'origine de cette résolution et de la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme, la cinquième du genre

dans l'histoire de cette instance. Tous les pays occidentaux de la Commission — Européens et Américains — se sont opposés à ce texte approuvé par les pays arabes et musulmans mais aussi par certains pays non alignés, même si la plupart se sont abstenus.

« Cette résolution est une insulte au processus de paix », a déclaré l'ambassadeur d'Israël à l'ONU, Yaakov Levy. « Elle ne fera qu'aggraver les violences en cours au lieu d'y mettre un terme », a-t-il affirmé après le vote. Le représentant israélien a également fustigé la formulation de cette résolution qui accuse notamment l'État hébreu de crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans les territoires occupés.

Pour l'ambassadeur de Palestine à l'ONU, Nabil Ramlawi, l'adoption de cette résolution « a sauvé la Commission des droits de l'homme en tant que conscience du monde ». Les pays qui ont voté en faveur de cette résolution « ont sauvé la réputation des droits de l'homme, actuellement foulés au pied sur le sol de la Palestine », a-t-il ajouté. « Les Palestiniens combattent aussi pour la défense des principes qui nous réunissent dans cette Commission », a-t-il lancé aux membres de cette instance.

De son côté, l'ambassadrice américaine, Nancy Rubin, opposée à la tenue d'une telle session spéciale, a considéré que la résolution adoptée « dilapidait » les efforts déjà entrepris par la Commission en faveur des droits de l'homme. « Cela mine non seulement les perspectives devant nous mais également un avenir meilleur pour les Palestiniens et les Israéliens », a-t-elle estimé.

L'Union européenne, qui a soutenu la proposition des pays arabes et musulmans de tenir une session spéciale de la Commission, s'est également opposée à la résolution présentée par ces pays.

Par ailleurs, Israël et les Palestiniens se rejettent hier la responsabilité de la poursuite de la violence, qui a coûté la vie à un Palestinien et à un Israélien et a fait une trentaine de blessés, en dépit des engagements pris au sommet de Charm el-Cheikh.

Les affrontements ont fait au total 114 morts (94 Palestiniens, 12 Arabes israéliens, sept Israéliens juifs et un soldat druze de l'armée israélienne) et plus de 3500 blessés depuis le 28 septembre, à la suite de la visite du chef de la droite israélienne, Ariel Sharon, sur l'Esplanade des mosquées à Jérusalem.



Photo AP

Un sauve-qui-peut au Bangladesh

Des femmes et des enfants attendent du secours dans le district de Satkhira, à 175 km de Dacca au Bangladesh, où les inondations ont fait plus de 40 victimes et forcé des millions de personnes à s'enfuir.

Deux journalistes accusés de génocide au Rwanda

La Haye confirme l'emprisonnement à vie de l'ex-premier ministre Kambanda

d'après AFP

LE TRIBUNAL PÉNAL international pour le Rwanda (TPR) a confirmé hier en appel, à La Haye, une peine de prison à vie contre l'ancien premier ministre du Rwanda, Jean Kambanda, pour son rôle dans le génocide de 500 000 à 800 000 Tutsis et Hutus modérés en 1994.

Kambanda, 45 ans, est le premier et jusqu'à présent le seul chef de gouvernement à être condamné, définitivement, sous le chef d'accusation de « génocide », dont la notion a été définie bien après les procès de Nuremberg.

« C'est une victoire pour la justice, un message pour les peuples du monde et une démonstration contre la culture de l'impunité », a déclaré, à l'issue du juge-

ment, le porte-parole du TPR, Kingsley C. Moghalu. La peine avait infligée en première instance à Arusha, en Tanzanie, le 4 septembre 1998.

Kambanda a été premier ministre du Rwanda du 8 avril 1994 au 17 juillet 1994. Les massacres ont été perpétrés entre ces dates, le plus souvent à l'arme blanche, sur l'incitation et avec les encouragements publics de l'ancien chef de gouvernement.

Le TPR a par ailleurs annoncé hier que deux journalistes et un haut fonctionnaire rwandais comparaitront à partir de lundi à Arusha sous des accusations de génocide, de conspiration et d'incitation au génocide ainsi que de crimes contre l'humanité.

Il s'agit de Ferdinand Nahimana, ancien directeur de la Radio-télévision libre

des Milles Collines (RTLM), et Hassan Ngeze, ex-rédacteur en chef du journal Kangura.

Jean Bosco Barayagwiza, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères en 1994, est sous le coup des mêmes chefs d'accusation ainsi que de celui de crimes de guerre.

Son cas a été associé aux deux autres à cause de l'usage qu'il a fait des médias dans l'incitation au génocide, a précisé le porte-parole Moghalu.

RTLM était à l'époque une station de radio dont les programmes incitaient à tuer les Tutsis et les Hutus modérés.

Kambanda avait lui-même incité aux massacres de la population civile au micro de RTLM. Il avait déclaré que cette radio était « une arme indispensable pour combattre l'ennemi ».

REPÈRES / BIRMANIE

La junte sous une intense pression internationale

d'après AFP

L'ONU exerce d'intenses pressions sur la junte militaire de Rangoun pour l'amener à se conformer aux règles du jeu international, à défaut de quoi la Birmanie se condamnera à l'état de paria permanent.

Après l'envoyé du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le Haut-commissaire aux réfugiés, c'est au tour de l'Organisation internationale du travail (OIT) de tenter de convaincre les généraux birmanes qu'ils ont obligation et intérêt à respecter leurs engagements.

Une mission technique de l'OIT arrive aujourd'hui à Rangoun afin de vérifier les mesures prises par les autorités contre le travail forcé. Elle est dirigée par le Français Francis Maupain et devrait durer en principe une semaine.

La Birmanie est dans le collimateur de

l'OIT, notamment depuis 1998 lorsqu'une commission d'enquête, s'appuyant sur des centaines de témoignages directs, a jugé que le travail forcé était « très répandu dans ce pays ». La commission avait aussi exhorté l'armée à cesser d'imposer des formes de travaux obligatoires.

L'OIT a accordé au gouvernement birman jusqu'au 30 novembre prochain pour adopter « un dispositif législatif, gouvernemental et administratif suffisamment concret et détaillé » qui mette fin à cette pratique. Faute de quoi, États-membres et organisations internationales seront automatiquement appelés à revoir leurs relations avec la Birmanie.

De toute évidence, même si elle cherche probablement à gagner du temps, la junte prend la menace au sérieux. Elle a déjà dit qu'elle était « disposée à coopérer » avec l'OIT. Le ministre du Travail, le général Tin Ngwe, a assuré, dans une lettre à l'OIT, que le régime était « prêt à envisager des mesures

administratives, gouvernementales et législatives pour assurer que de telles pratiques ne se reproduiront pas », reconnaissant implicitement pour la première fois qu'elles existaient.

Plus de 800 000 Birmans seraient quotidiennement astreints aux travaux forcés, selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui est à l'origine l'intervention de l'OIT.

À la veille de l'arrivée de la mission, le porte-parole de la junte s'est dit optimiste, prédisant qu'elle serait plus fructueuse que généralement escompté. « L'équipe qui vient est au courant de la situation ici et n'est pas aussi critique que les médias (étrangers) le disent », a-t-il expliqué.

De toutes les visites diplomatiques récentes en Birmanie, la mission de l'OIT est celle qui porte le plus à conséquences directes pour les généraux, estiment les analystes.

Car en cas de mise au ban de l'OIT, la Bir-

manie risque d'être la cible de nouvelles sanctions, ce qui achèverait d'asphyxier son économie malade.

La junte vient d'ailleurs de faire quelques gestes envers la communauté internationale, tout en continuant à maintenir l'opposition démocratique intérieure sous la botte.

Elle a libéré cette semaine six prisonniers politiques âgés, en réponse à un appel spécial de l'ONU, et gracié un militant britannique des droits de l'homme, James Mawdsley, emprisonné en Birmanie depuis plus d'un an.

Elle a aussi récemment déroulé le tapis rouge pour l'émissaire spécial de l'ONU, le diplomate malaisien Razali Ismail, et le haut commissaire aux réfugiés, la Japonaise Sadako Ogata.

Déjà isolée, marginalisée, la junte paraît soucieuse, derrière les discours et les postures ultra-nationalistes, de ne pas voir la porte de l'OIT se fermer complètement.

FORUM

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Éditorialiste en chef

Bush contre Gore: les choix des riches



AGNÈS GRUDA

Q uoi a dit que les débats télévisés n'étaient que des guerres d'images ?

Bien sûr, pour leurs trois duels devant les caméras, George W. Bush et Al Gore ont soigneusement choisi leurs cravates et mesuré leurs effets.

Reste que, malgré le côté réducteur de ce genre de batailles à coups de clips, ce qui a dominé les rencontres à l'écran entre les deux candidats à la Maison-Blanche, ce sont des débats de fond sur des enjeux cruciaux. Sans doute parce que ces enjeux sont au coeur de la présente campagne électorale...

Les États-Unis vivent une époque de prospérité comme on n'en a pas connue depuis des décennies. L'inflation est de deux pour cent et des poussières, le chômage est inférieur à cinq pour cent et la croissance dépasse les quatre pour cent. L'argent entre : pour la troisième année de suite, le gouvernement enregistre un excédent budgétaire. Et si le vent ne tourne pas, ces surplus pourraient totaliser 4000 milliards de dollars US d'ici dix ans !

Ça fait beaucoup de dollars. Un peu comme au Canada, quoique à une toute autre échelle, cet état de richesse impose de nouveaux débats politiques. Il ne s'agit plus de faire des miracles pour protéger les plus démunis tout en comprimant les dépenses publiques, mais bien de décider ce que l'on fait avec toute cette nouvelle fortune.

En gros, le démocrate Al Gore promet de s'attaquer énergiquement à la dette, qu'il prévoit éliminer d'ici 2012. Le reste du surplus serait alloué à la bonification des programmes sociaux, comme le Medicare, et aux allègements fiscaux.

Le républicain George W. Bush se donne quatre ans de plus pour éliminer la dette. Cela lui laisse une plus grande marge de manoeuvre, dont il veut profiter d'abord et avant tout pour réduire les impôts. Sous son règne, les contribuables américains verraient leur facture fiscale s'alléger deux fois et demi plus vite que sous Al Gore. En revanche, il n'ajouterait aucune nouvelle maille au « filet social », préférant que l'aide aux démunis

viennent d'initiatives privées, plus ou moins encouragées par l'État.

La fabuleuse prospérité américaine ne profite pas à tout le monde. Près de 13 % des Américains vivent encore aujourd'hui sous le seuil de la pauvreté — fixé à un revenu annuel de 16 600 \$ US pour une famille de quatre. Le « conservatisme à visage humain » (*compassionate conservatism*) de Bush est de toute évidence plus séduisant pour les plus riches, qui seraient les premiers à profiter de ses largesses fiscales. Mais les démocrates, qui en huit ans n'ont pas réussi à créer un programme national d'assurance-maladie, et qui ont fait le grand ménage dans le système d'aide sociale, ont comme un problème de crédibilité côté compassion...

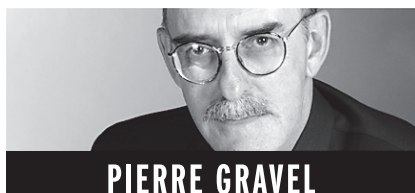
Si le débat économique américain fait directement écho à celui qui se pose au Canada — quoi faire avec les surplus ? —, les enjeux sociaux dont il est question dans cette campagne sont plus typiquement américains. Non pas que les questions du droit à l'avortement, du contrôle des armes à feu ou de la réforme de l'école publique ne se posent pas de ce côté-ci de la frontière. Mais ces débats donnent lieu aux États-Unis à des clivages beaucoup plus radicaux qu'au Canada.

George W. Bush s'est engagé à réformer la Cour suprême en y nommant des juges de plus en plus conservateurs. On peut donc s'attendre à ce qu'une Amérique républicaine vire à droite sur le plan des moeurs. Notamment en ce qui a trait à la liberté des femmes de mettre fin à une grossesse non désirée.

Son projet de « bons d'études » qui permettraient à des élèves d'utiliser les fonds de l'État pour s'inscrire dans des écoles privées risque, quant à lui, de donner le coup de grâce à un réseau public de plus en plus déglingué. Al Gore, lui, croit à l'intervention de l'État et veut améliorer l'école publique. Mais comme celle-ci n'a cessé de sombrer sous les démocrates, qui va le croire ?

Entre les promesses et leur réalisation, il y a une marge. Mais en attendant, les électeurs américains ont droit à des positions bien campées sur des enjeux qui touchent leurs préoccupations quotidiennes, concrètes et cruciales : de quoi confondre les désabusés de la politique...

Le vrai problème



PIERRE GRAVEL

pgravel@lapresse.ca

Le contraste était saisissant. Le même jour, cette semaine, on pouvait prendre connaissance des critiques du vérificateur général du Canada sur la gestion du ministère fédéral des Ressources humaines et des conclusions de l'enquête spéciale menée par son homologue québécois sur certaines pratiques du protecteur du citoyen.

Dans le premier cas, il était question de centaines de millions, de lacunes en matière de contrôle administratif, d'ingérence politique, de favoritisme et d'autres anomalies qui, en début de campagne électorale, font la joie des partis d'opposition. Dans le second cas — où il ne s'agit que d'incidents impliquant personnellement le protecteur du citoyen alors que la gestion de ce service sera l'objet d'un rapport séparé à paraître en décembre —, les faits évoqués ne portent pratiquement que sur des décisions discutables, des initiatives au moins imprudentes et des dépenses non justifiées ou utilisation personnelle de ressources publiques d'une valeur totale de... 2000 \$ qui ont, de toute façon, déjà été remboursées !

Vraiment pas de quoi fouetter un chat. Ni crier au scandale ou à la dilapidation de fonds publics par un haut fonctionnaire qui a précisément comme mandat d'être une sorte de mauvaise conscience d'une administration trop aisément oublieuse de certaines règles élémentaires. C'est à un autre niveau que se situe le principal problème mis en relief par cette affaire où ce ne sont pas les sommes en jeu qui sont inquiétantes mais deux aspects d'une réalité plus complexe qui, elle, est récurrente.

Le premier tient à la personnalité même du titulaire de ce poste, Me

Daniel Jacoby, qui, depuis son entrée en fonction, il y a 13 ans, a fini par développer des comportements tout à fait typiques de quelqu'un qui se croit tout permis parce qu'il est au-dessus de tout le monde et qu'il n'a de comptes à rendre à personne. Sur ce plan, son refus de fournir les précisions demandées à propos d'un mystérieux compte de dépenses, à Genève, pour un repas du midi dans un soi-disant restaurant qui est en réalité un bar n'ouvrant que le soir n'est qu'une des nombreuses manifestations de cet état d'esprit.

C'est d'ailleurs cette même mentalité, résultant d'un net glissement en ce qui a trait à sa conception de son rôle, qui l'a, plusieurs fois ces dernières années, amené à dépasser nettement les limites de son mandat. On l'a vu dans ses dénonciations spectaculaires des gestes du gouvernement (dans le dossier des Orphelins de Duplessis, par exemple, ou du choix des moyens pour lutter contre le déficit, réduire le chômage, mieux contrôler l'aide sociale etc.) où le souci de défendre sereinement les droits de simples citoyens s'est muté en combat de tous les instants pour faire prévaloir la vision socio-politique que se fait Me Jacoby d'un État idéal.

Par ailleurs — c'est le second volet du problème — il faut reconnaître, à la défense de ce dernier, que le fait d'occuper ce poste pendant aussi longtemps à sans doute aggravé sa propension naturelle aux gestes d'éclats ou aux propos fracassants. Mais ce n'est pas de sa faute si, comme le choix d'un successeur doit se faire sur la base d'un consensus entre le gouvernement et l'opposition, il a pu profiter de la mauvaise volonté évidente du Parti libéral. Il est clair qu'en refusant son consentement à tous les noms proposés, l'opposition l'a implicitement encouragé à se comporter comme s'il était inamovible.

Si scandale il y a, c'est là qu'il se situe. Et on ne le corrigera qu'en renonçant à des querelles partisanes inutiles pour se mettre d'accord sur le choix d'un nouveau protecteur du citoyen.



Droits réservés

Serge.Chapleau@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca



PHOTOTHÈQUE, La Presse ©

Françoise David

Mauvaise cible

JE NE comprends pas madame Françoise David qui dit que pour lutter contre la pauvreté il faudrait hausser le salaire minimum, car une personne ayant le minimum de notions économiques ne ferait pas une telle demande. Le Québec ayant le deuxième plus haut salaire minimum en Amérique du Nord, toute nouvelle hausse fait donc fuir les investissements créateurs d'emplois. À la place, M^{me} David devrait plutôt se battre pour une baisse des impôts, l'élimination des taxes sur les souliers, les vêtements et meubles d'enfant. Ces mesures lutteraient vraiment contre la pauvreté plutôt que d'en créer.

VICTOR LALOUX
Montréal

Un gros dix cents

TOUT AUGMENTE. Le pétrole et les milliers de produits qui en sont dérivés, les loyers, le gaz, les transports, les taxes et tout à l'avenant. La seule chose qui n'augmente pas, c'est notre pouvoir d'achat. Un pouvoir d'achat qui diminue, mais qui peut se concevoir quand on a un salaire décent. En revanche, quand ce salaire est calculé au taux du salaire minimum, la résolution d'une équation à une inconnue ne suffit plus pour boucler la fin du mois. Dix cents de plus par heure ? Pour un travailleur à temps plein il s'agit de seize dollars de plus par mois. Mais pour qui et pourquoi travaille-t-on ? Tendre la main au coin de Peel et Sainte-Catherine rapporte plus, avec la dignité en moins. Mais peut-on se sentir digne de se faire offrir une dérisoire et négligeable augmentation de dix cents ?

Selon le ministère des Finances, accorder un montant plus élevé serait dangereux. En effet, pour le travailleur, recevoir dix cents de plus ne représente aucun danger. Comment diable

pourrait-il prendre le moindre risque, il n'en a pas les moyens. Alors c'est l'employeur qui assume ce risque. Mais dans quel pays sommes-nous ? Avons-nous une économie de marché ? Faisons-nous partie du G7 ?

Je suis moi-même propriétaire et chef d'entreprise et si augmenter mes employés de dix cents représente le plus petit risque, c'est qu'avec ou sans augmentation mon entreprise était trop fragile et vouée à l'échec.

En attendant, un pouvoir d'achat qui s'amenuise c'est une consommation qui baisse et qui ne crée aucune dynamique dans l'économie. Mais qu'à cela ne tienne, le gouvernement a toujours le dernier mot et, aux contribuables, il ne reste que les yeux pour pleurer, car tendre la main c'est illégal.

ALAIN STRITT
Montréal

La deuxième tasse

EN FRANÇAIS familier « boire la tasse » veut dire avaler de l'eau involontairement. Dans ce sens, « boire une deuxième tasse », c'est presque la noyade.

Les cafés Second Cup sont des lieux où il est agréable d'aller boire une tasse de café ou de chocolat... sans risquer de s'y noyer.

Il ne faut pas confondre le signifiant et le signifié. Traduire la raison sociale Second Cup par deuxième tasse, c'est tomber dans l'insignifiance, linguistiquement parlant.

Ni à Paris, ni à Genève, Ni à Casablanca, ni à Bruxelles, ni ailleurs dans la francophonie, on ne traduit Good Year par Bonne Année, ou Volkswagen par Voiture Populaire. Personne n'y a jamais acheté une Voiture Populaire avec des pneus Bonne Année. Ni en français, ni dans aucune autre des 4888 langues parlées dans le monde.

ROBERT G. GIRARDIN
Linguiste et écrivain

Situation intolérable

EN TANT qu'habitant d'un des pays les plus riches de la planète, je me sens profondément interpellé par le message livré par les femmes qui ont participé à la marche internationale, ainsi qu'aux différentes manifestations qui ont précédé.

La situation actuelle est intolérable. À l'ère des communications, nous en sommes encore à réclamer un minimum de dignité pour l'ensemble de l'humanité. Nos dirigeants ne peuvent plus plaider l'ignorance. Pendant qu'on continue de nous vanter les vertus du libéralisme, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'accroître. Cette logique de domination est déculpée par la mondialisation des marchés. Cette corrélation est trop évidente pour être niée plus longtemps. Au nom de la démocratie,

on étouffe des peuples entiers, ainsi qu'une tranche de plus en plus imposante de nos sociétés dites évoluées.

Les libertés individuelles ne devraient en aucun cas permettre à une poignée de milliardaires sans scrupules et sans obligations de s'enrichir sur le dos des collectivités. On sait que les intérêts financiers prédominent dans la quasi-totalité des décisions politiques. Nos élus prétendent créer plus de richesse en servant les mieux nantis et en détruisant les bases de la démocratie. Pour faire fléchir cette tendance, il n'y a que la force du nombre.

Je suis fier des femmes québécoises qui montent aux barricades. Elles ne se battent pas pour le maintien de quelques privilèges, mais pour la justice et l'équité. Les valeurs fondamentales dont les femmes militantes sont porteuses nous renvoient à l'essentiel de notre mission terrestre : partage, respect des différences, solidarité avec les démunis, implication auprès des enfants, des malades, des vieillards, création et célébration de la beauté et de la liberté.

FRANÇOIS CORMIER

Problème de statut

Madame Louise Harel ministre des Affaires municipales J'AI LU avec intérêt les recommandations du mandataire gouvernemental, monsieur Louis Bernard, sur les regroupements municipaux souhaitables dans la région de Montréal.

Sous le chapitre intitulé : « Les regroupements nécessaires », monsieur Bernard recommande que huit petites municipalités ne deviennent pas des arrondissements mais qu'elles soient regroupées avec l'un ou l'autre des arrondissements proposés.

Parmi les huit petites municipalités en question, deux ont présentement un statut de ville francophone : Sainte-Anne-de-Bellevue et Sainte-Genève. Ces deux petites municipalités disposeraient d'un an pour choisir l'arrondissement avec lequel elles souhaitent se regrouper et convenir avec ce dernier des conditions de la fusion. Or, le problème qui se pose est le suivant : les municipalités de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Sainte-Genève devront obligatoirement se regrouper avec un arrondissement ayant le statut de ville ou arrondissement bilingue car tous les arrondissements qui seront créés dans l'ouest de l'île auront ce statut.

Je suis assuré, madame la ministre, que le gouvernement du Québec déploiera autant d'efforts que monsieur Bernard pour conserver aux citoyens de ces deux petites municipalités de l'ouest de l'île le droit de vivre dans une ville ou un arrondissement ayant le statut francophone.

GUY LAFRENIÈRE
Saint-Léonard

FORUM

Trudeau, Bourassa et les hot-dogs

FLORIAN SAUVAGEAU

L'auteur est professeur à l'Université Laval et directeur du Centre d'études sur les médias.

QUELQUES JOURS avant la mort de M. Trudeau, Alain Dubuc rappelait cette vieille

histoire en éditorial : il y a près d'un quart de siècle, le premier ministre du Canada avait décrit celui du Québec, M. Robert Bourassa, comme un « mangeur de hot-dogs ». « L'insulte, déformée par l'histoire, est passée à la légende, chargée du mépris de l'enfant de bonne famille pour un Bourassa aux origines modestes, de l'arrogance du chef de gouvernement d'un grand pays pour un politicien provincial. » (*La Presse*, 25 septembre).



Florian Sauvageau

Mais les temps changent, conclut Dubuc. Hier source de honte, le hot-dog devient aujourd'hui outil de marketing pour Stockwell Day qui s'en est servi, à son premier jour à la Chambre des communes, comme symbole de simplicité et de jeunesse. L'image du mangeur de hot-dogs a hanté M. Robert Bourassa pendant des années et l'a sans doute suffisamment blessé pour que son proche collaborateur, le sénateur Jean-Claude Rivest, sente le besoin, à l'occasion du décès de M. Trudeau, de dire que ce dernier s'était tout de suite, dans une longue lettre, excusé de « cette blague de mauvais goût » (*La Presse*, 29 septembre). Ce qui étonne quand on connaît le contexte, dont je suis l'un des seuls témoins, qui impose une interprétation plus simple de cette affaire que l'exégèse que nous a laissée la légende.

J'animais à l'époque une émission de télévision intitulée *La Question*, diffusée le dimanche soir à Radio-Canada. Le vendredi 5 mars 1976, en fin d'avant-midi, nous enre-

gistrions l'émission du dimanche suivant. Notre invité : le premier ministre Trudeau qui s'était arrêté aux studios de Radio-Canada à Québec avant d'aller déjeuner avec M. Bourassa. Dans la salle de maquillage, avant l'interview, c'est moi qui plaisante en disant à M. Trudeau qu'il pourrait bien manger des hot-dogs ce midi-là. Il ne comprend pas ma blague (de mauvais goût ?) que je dois expliquer. Il n'a pas vu la une du *Magazine Maclean*, paru quelque temps auparavant et montrant M. Bourassa devant un hot-dog. Une heure plus tard, à son arrivée chez M. Bourassa, M. Trudeau, « enjoué et désinvolte » selon *Le Devoir*, s'amuse avec les reporters qui attendent une déclaration : « J'ai apporté mon «lunch». Il paraît qu'il ne mange que des hot-dogs, celui-là ». Bref, si M. Trudeau, l'aristocrate, méprisait un M. Bourassa aux origines modestes, ce n'est pas cette fois-là qu'il l'a le mieux manifesté. La préméditation tout au moins était absente !

Le lendemain, les journaux du Québec ne

font qu'une brève mention de l'insulte présumée. La nouvelle est autre : M. Trudeau pourrait, sans l'accord des provinces, rapatrier de Londres la Constitution. *La Presse* ne parle même pas des hot-dogs. Est-ce la télévision qui aurait amplifié l'affaire ? Le chroniqueur Normand Girard écrit, dans *Le Journal de Québec* du 6 mars, que M. Trudeau a répondu à la blague à un journaliste qui l'interrogeait sur le même ton, « signifiant par là qu'il connaissait les «petits caprices» du premier ministre du Québec ». M. Bourassa, qui aimait bien, comme Stockwell Day aujourd'hui, montrer une image de simplicité, n'avait-il pas fait preuve d'imprudience en permettant qu'on immortalise, à la une d'un magazine, ses habitudes culinaires de frugalité ?

Au fil des ans, la légende, alimentée par les adversaires de M. Bourassa et répercutée par les médias, a transformé un incident anodin en insulte politique. Est-ce ainsi que l'on fait l'histoire ?

Pierre Trudeau aurait-il pu transformer son parti?

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Analyse, ancien député libéral d'Ahuntsic à l'Assemblée nationale, Jean-Paul Lefebvre a tiré ce propos des mémoires qu'il s'appête à publier.

JE SUIS ENTRÉ à la permanence du Parti libéral du Canada, section Québec, le 15 juin 1970. J'ai d'abord recruté deux spécialistes, un sociologue, qui serait responsable des analyses et de l'animation politiques et un directeur des communications. Puis, en prévision du congrès de l'automne, j'ai travaillé, avec quelques membres du comité exécutif en place, à recruter des militants qui viendraient renforcer l'équipe de direction en se présentant à certains postes. Ensemble, nous avons aussi identifié des organisateurs partageant notre vision « démocratique » de la vie politique. Ce qui n'était pas le cas de tous ceux qui étaient en place. (...)

Pour qu'un parti politique soit digne de se dire « démocratique », il faut que ses membres aient le droit d'avoir des idées et l'occasion de les faire valoir à leurs dirigeants et au public. Il faut aussi que les citoyens membres et cotisants aient le contrôle sur le nerf de la guerre, le trésor. Cela est vraie pour une paroisse de chrétiens comme pour un syndicat de travailleurs !

Les embûches du financement

Quatre élections partielles ont été tenues au Québec durant mon bref séjour à la permanence. J'ai insisté pour que les fonds électoraux soient remis à notre secrétariat et placés sous la responsabilité du comité exécutif du Parti. Ce qui n'était pas dans la tradition.

Il faut dire que ni Pierre Trudeau, ni Jean Marchand, ni Gérard Pelletier n'avaient, jusque-là, eu le temps ou le goût de s'attaquer à la question du financement des partis politiques. Leur ascension politique avait sans doute été trop rapide et leurs responsabilités trop nombreuses. Sur cette question, l'histoire retiendra que René Lévesque s'est avéré un innovateur. La loi québécoise sur le financement des partis politiques est à l'avant-garde dans les démocraties.

En toute objectivité, il faut cependant remarquer que Lévesque n'avait pas le choix. Il a créé, de toutes pièces, le nouveau mouvement politique dont il avait besoin pour arriver au pouvoir. Il a été contraint de se coller à la base. Une fois rendu au pouvoir, il en a fait la norme. Je dis : chapeau ! Car cela marque un progrès permanent pour la démocratie québécoise, dont nous attendons toujours l'équivalent à Ottawa.

J'ai pu constater que Trudeau, s'il se réjouissait que l'on brasse un peu la cage pour renforcer les assises populaires du parti, n'était pas prêt à prendre des risques sur le plan du financement.

Porté au pouvoir par les troupes libérales, il craignait peut-être que des mesures législatives trop généreuses pour l'ensemble des partis nationaux ne favorisât ses anciens amis du NPD ? Je ne tardai pas à découvrir que le premier ministre craignait aussi de déstabiliser la machine libérale en remettant en cause, avant les élections de 1972, le système de financement en place depuis des lustres.

Le 27 avril 1971, j'avais pris rendez-vous avec le premier ministre pour une entrevue télévisée dans le cadre d'une série d'émissions commanditées par le parti. Nous étions à l'antenne de Télé Métropole. Réal Caouette, le chef du Parti créditiste, nous avait précédés à la même antenne. Ses harangues hebdomadaires se terminaient toujours par un appel, apparemment très efficace, au soutien financier des téléspectateurs.

Je suis allé rejoindre Trudeau sur la colline parlementaire, à son bureau de l'édifice central. Nous avons marché ensemble vers l'édifice de l'est où avait lieu l'enregistrement. Je tentai, à cette occasion, de le convaincre d'amorcer la démarche vers une démocratisation des finances du Parti libéral.

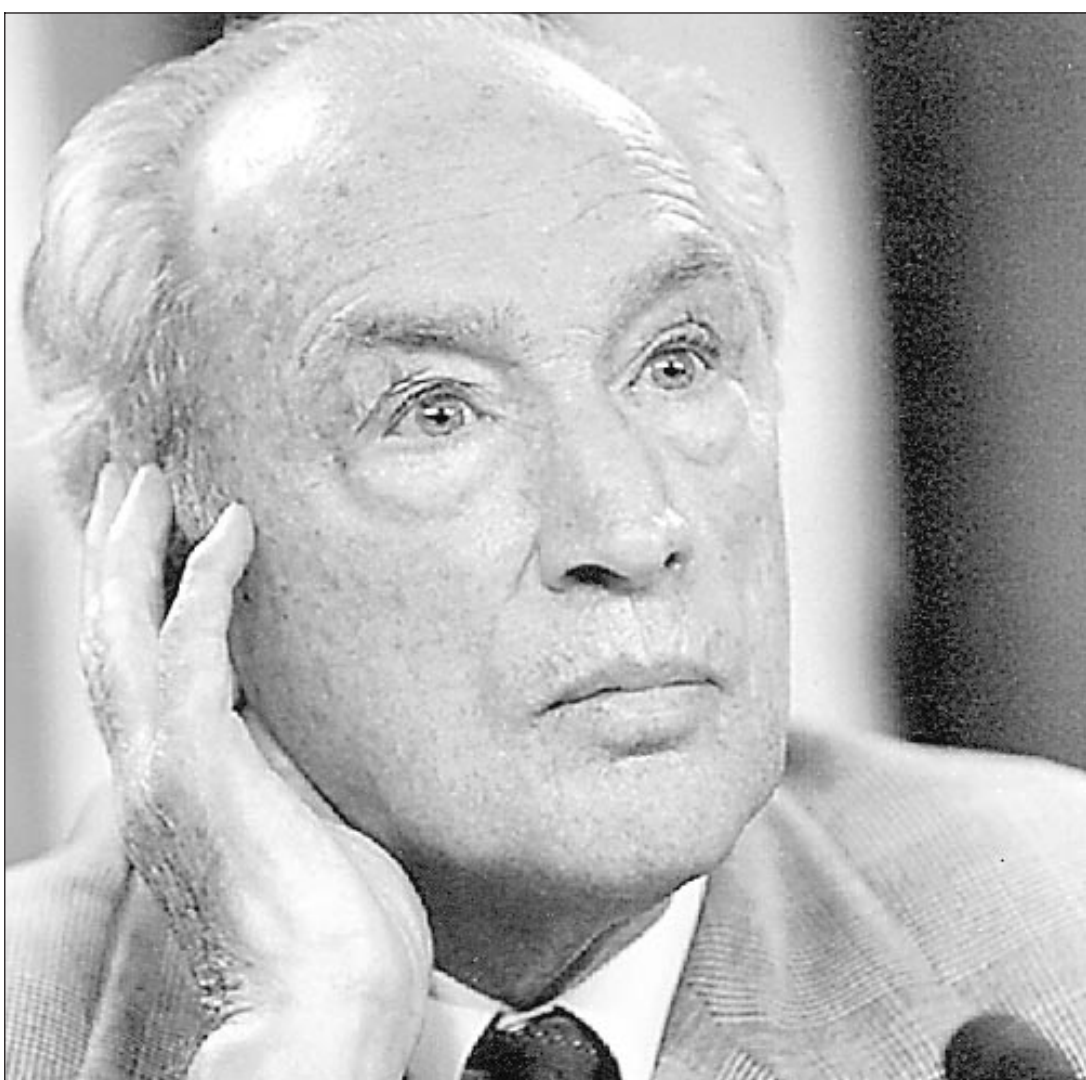
Son secrétaire, Tim Porteus, et son conseiller, Jim Davey, nous accompagnaient. Il s'est tourné vers eux pour obtenir leur avis. J'ai compris qu'il n'avait pas envie d'embarquer dans mon bateau. Nos deux accompagnateurs n'étaient pas les personnes les plus sensibles ni les mieux renseignées sur cette question. Je connaissais d'avance leur réponse.

J'ai regretté que le premier ministre et ancien président du Rassemblement, ancien chroniqueur au journal *Vrai* des années 50 et codirecteur de *Cité Libre* ne soit pas plus audacieux dans ce dossier. À mon avis, il avait, à ce moment-là, le prestige et la personnalité qui lui permettaient toutes les audaces. Le moment le plus favorable pour lancer une telle réforme eût été le lendemain des élections de 1968. Avec quatre années devant lui pour prendre le virage, le succès était plus que probable. Mais, nous étions en 1971 ! Je ne pouvais pas reculer l'horloge électorale. (...)

Un premier geste

Pour que Pierre Trudeau pose un geste important en matière de financement des partis politiques, il a fallu attendre 1974. Sous la pression du Nouveau parti démocratique, qui détenait la balance du pouvoir, le gouvernement libéral accorda un crédit d'impôt aux souscripteurs de tous les partis. Cette législation a favorisé un accroissement important de la contribution des membres et militants à l'intérieur du parti de leur choix. Si ce premier pas avait été fait en 1970, je n'aurais pas abandonné le combat avant les élections de 1972.

Sur le dossier de Pierre Trudeau comme chef de parti, je me rallie au jugement de Marc Lalonde. Dans une allocution prononcée devant 300 personnes, lors d'un colloque des anciens de l'Université Saint-Jérôme, à Kitchener, en janvier 1986, Lalonde déclarait : « Je crois que M. Trudeau était fondamentalement un leader, mais ne possédait pas les qualités d'un bon organisateur et n'était certainement pas une personne qui recherchait la compagnie des membres du parti. » (*La Presse*, 21 janvier 1986)



JEAN-C. HÉBERT

L'auteur est avocat.

LE VIBRANT hommage rendu par Justin Trudeau à son père rappelait les multiples fonctions occupées par ce dernier, notamment celle d'avocat. L'implication de cet illustre confrère dans une retentissante affaire d'outrage au tribunal porte à croire que cette expérience conforta sa croyance en la nécessité d'une charte des droits et libertés.

Déclaré coupable du meurtre de trois chasseurs américains dans la forêt gaspésienne, Wilbert Coffin fut pendu en 1956. En 1963, Jacques Hébert publia un livre intitulé « J'accuse les assassins de Coffin ». Prônant

l'abolition de la peine capitale, l'ouvrage dénonçait l'administration de la justice au Québec. L'auteur exigeait la tenue d'une commission d'enquête afin de « réhabiliter la mémoire de Coffin, de verser à sa famille les dédommagements qui s'imposent et de rechercher les véritables meurtriers ». De fait, l'enquête (présidée par le juge Brossard) eut lieu. Les allégations de Jacques Hébert furent récuses. Peu après, le procureur général du Québec déposa à son encontre une accusation d'outrage au tribunal. Jugé sommairement (selon une procédure d'exception), l'inculpé fut condamné à trente jours de prison et 3,000 \$ d'amende. Dans un jugement partagé (trois contre deux), la Cour d'appel du Québec accueillit son pourvoi en 1966. (...)

Cosignataire du mémoire de l'appelant en Cour d'appel, M^e Trudeau (il était le principal rédacteur) plaida vigoureusement en faveur de la liberté d'expression. L'outrage imputé était notamment lié à l'affirmation de son client que le juge au procès de Coffin avait fait montre « d'une complaisance excessive envers les procureurs de la Couronne ». Le procureur de l'appel invoqua la liberté d'expression : « Si l'on n'est pas capable de dire d'un juge, dix ans après un procès, qu'il a été complaisant, on aura beau faire toutes les déclarations qu'on voudra sur la liberté de presse, la liberté de parole, la liberté démocratique reconnue à tout citoyen de critiques, même durement, les jugements rendus, quels citoyen osera commettre l'imprudience d'exercer ces beaux droits théoriques ? Après l'affaire de Jacques Hébert et sachant toutes les précautions qu'il a prises, connaissant la noblesse des motifs qui l'animaient, qui vraiment osera ? ».

L'argumentaire de M^e Trudeau prenait appui sur l'article 2 de la Déclaration canadienne des droits (une loi du Parlement adoptée en 1960) établissant que toute loi du Canada doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas restreindre ou enfreindre la liberté de parole. Outre de l'indifférence du pouvoir judiciaire envers cette loi quasi-constitutionnelle, M^e Trudeau fit sentir son impatience : « À moins de tenir que l'ensemble de notre système juridique est pétrifié pour toujours dans sa forme la plus autoritaire, il faut admettre que le Parlement peut au moins obliger les tribunaux à appliquer à chaque loi des règles d'interprétation qui penchent du côté de la liberté. Et si ces tribunaux peuvent être justifiés de ne pas recourir à ces règles quand le texte de la loi est absolument clair, ils ne seraient pas justifiés d'interpréter contre la liberté des dispositions ambiguës, incertaines ou contradictoires. Or quel est le choix de la Cour dans la présente affaire ? Ou bien, perpétuer les coutumes les plus rétrogrades de la Cour of Star Chamber... basées sur des conceptions anti-démocratiques de l'autorité civile, amplifiées par des juges parfois trop

L'avocat

heureux de le faire..., coutumes d'ailleurs qui n'existent dans le droit canadien que par référence à la Common Law, lequel est devenu sur ce point inopérant. Ou bien, respecter la volonté claire du législateur, qui après treize ans d'étude a voté la loi la plus susceptible d'assurer « la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Du côté majoritaire, seul le juge Casey opina — sans toutefois se référer à de la Déclaration canadienne des droits — que « one must bear in mind that reasonable criticism fairly expressed is essential to our way of life and it is this principle that must at all costs be protected and that must condition our approach to the problem that this case presents ».

S'insurgeant contre le copinage de la Couronne et de la magistrature, M^e Trudeau signala au tribunal d'appel un singulier concours de circonstances. La procédure d'outrage fut initiée dans la ville de Québec devant le juge en chef de la Cour supérieure Frédéric Dorion. Or, d'indiquer M^e Trudeau, « tout le monde sait que le juge en chef est le frère de M. Noël Dorion, c.r., l'une des personnes le plus vivement attaquées par Jacques Hébert ». Après que le juge Dorion eut ordonné la comparution de Jacques Hébert « pour donner des raisons et causes pour lesquelles il ne devrait pas être condamné pour mépris de Cour », il se dessaisit du dossier puisqu'il présidait lui-même à Montréal une commission d'enquête. L'avocat Trudeau fit la constatation suivante : « Le juge qui se désiste a donc discuté de l'affaire avec celui qu'il désigne pour le remplacer et tous deux en sont venus à la conclusion que l'affaire sera instruite à Québec, sauf si toutes les parties sont d'accord pour que le dossier soit transféré à Montréal. Or, nous voyons que le procureur général a refusé de consentir à telle demande ».

Cette proximité apparente entre deux ordres de pouvoirs constitutionnels inspira à M^e Trudeau le rappel d'une exigence fondamentale, aujourd'hui garantie par la Charte canadienne des droits et libertés : « Les faits laissent songeur, permettent de douter. Or cela la Cour ne peut pas le permettre. Parce qu'elle est soucieuse de son bon renom, elle doit clairement se désolidariser du procureur général. Autrement, c'est elle qui souffrira du doute soulevé dans les esprits par cette conduite éminemment déplacée de ce dernier. Le doute porte en effet sur une des bases de notre démocratie, la séparation des pouvoirs, l'indépendance du judiciaire en face de l'exécutif. La Cour ne peut se permettre qu'un tel doute subsiste chez les justiciables. Une seule façon d'effacer ce doute : le renvoi de la requête ». Et M^e Trudeau d'ajouter : « Profitez, nous vous en priions, de l'occasion qui vous est offerte pour affirmer péremptoirement l'indépendance des tribunaux vis-à-vis le pouvoir exécutif de cette province ; faites bien sentir au procureur général qu'il n'a aucune autorité sur les juges de cette province, qu'il n'a pas à choisir les juges devant qui il présentera ses procédures d'exception. Rendez une décision qui fera époque dans les annales judiciaires de notre pays, une décision qui rehaussera le bon renom de la justice canadienne ». (...)

À l'instar d'autres avocats, M^e Trudeau bascula dans la politique. Comme ministre de la Justice et ensuite premier ministre, il ne pouvait renier son idéal de justice exprimé dans l'affaire Hébert. Son absence de regret quant au recours à la Loi sur les mesures de guerre pendant la crise d'Octobre 1970 reflète l'orgueil du politicien. Sous ce masque de circonstance, on peut soupçonner le sentiment contraire. La preuve : son insistance, lors de la conférence constitutionnelle de 1971, à vouloir enchaîner dans notre Constitution une charte des droits et libertés. Témoin privilégié des abus policiers commis lors de la rafle d'octobre 70, M^e Trudeau comprenait mieux que quiconque l'urgence de protéger les citoyens contre les dérives gouvernementales. (...)

Des bactéries âgées de 250 millions d'années

Des chercheurs américains auraient «réveillé» ces bactéries découvertes dans du cristal de sel

MATTHEW FORDAHL
Associated Press

LOS ANGELES — Plus fort que *Jurassic Park* ! Des chercheurs américains affirment avoir «réveillé» des bactéries découvertes dans du cristal de sel, qui auraient survécu 250 millions d'années, et seraient ainsi antérieures à l'apparition des dinosaures. Ce serait le plus vieil organisme connu.

Réalisée par des chercheurs de Pennsylvanie et du Texas, la découverte, présentée dans la revue scientifique *Nature*, pourrait ouvrir une nouvelle perspective sur la connaissance de la fin de l'ère paléozoïque et montrer la capacité de survie de certains organismes.

Dans le film *Jurassic Park*, des dinosaures étaient clonés à partir d'ADN retrouvé dans de l'ambre. «*Jurassic Park*, c'était bien mais là c'est beaucoup plus fort », affirme Paul Renne, un géologue de l'Université de Californie à Berkeley qui n'a pas participé aux travaux. « L'idée d'avoir un aperçu vivant de la vie d'il y a 250 millions d'années est très spectaculaire. »

Les bactéries, un type de bacille baptisé 2-9-3, se trouvaient dans une minuscule poche remplie de liquide à l'intérieur d'un cristal de sel. Elles ont été découvertes à plus de 560 m sous terre, à 48 km à l'est de Carlsbad au Nouveau-Mexique.

À la fin de l'ère paléozoïque (-540 à -245 millions d'années), la zone était un vaste lac salé stérile. Le monde voyait alors la vie s'éteindre à une échelle sans précédent. Jusqu'à 95 % des espèces marines ont ainsi disparu. Les premiers dinosaures ne devaient apparaître que plus tard, il y a 230 millions d'années.

« La fin du paléozoïque fut une période curieuse et nous ne savons pas vraiment ce qui s'est passé », souligne Paul Renne. La découverte montre que « nous pourrions être capables de « faire parler » certains organismes qui existaient alors ».

Selon les chercheurs à l'origine de la découverte, des examens ont montré que la formation géologique où le spécimen a été trouvé remonte à 250 millions d'années. Ils estiment que les bactéries sont restées prises au piège dans le cristal depuis le début.

Toutefois, il n'est pas impossible que les bactéries aient pu se glisser dans le sel ultérieurement via de petites gouttes d'eau, précise Chris McKay, un biologiste

de la Nasa. « Contrairement à l'ambre, à la roche ou au pergélisol, le sel n'est pas imperméable ».

Déchets nucléaires

Les chercheurs ont extrait quelque 100 kilos de cristal de sel sur le lieu de la découverte, un site de stockage de déchets nucléaires. Cinquante-six cristaux ont été examinés.

L'organisme a été décelé dans un cristal de la taille d'un gros timbre. Deux autres souches de bactéries ont été découvertes et sont en cours d'étude. Les chercheurs déclarent avoir pris des précautions afin d'éviter une contamination de l'échantillon.

Selon eux, les bactéries ont survécu toutes ces années sous la forme de spores, des organismes connus pour leur longévité.

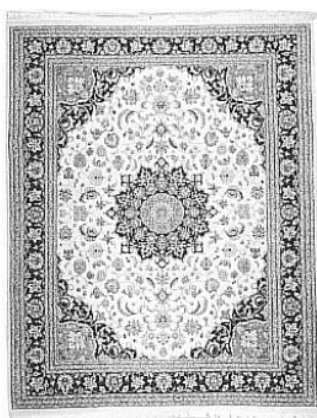
Depuis 1960, des scientifiques ont annoncé avoir trouvé des organismes remontant jusqu'à 650 millions d'années mais ces découvertes ont été accueillies avec scepticisme en raison de craintes d'une contamination des spécimens.

La découverte pourrait ouvrir une nouvelle perspective sur la connaissance de la fin de l'ère paléozoïque.

LIQUIDATION RADICALE !

L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LES TAPIS PERSANS EST LEVÉ

Depuis la levée de l'embargo commercial américain, la plupart des tapis persans sont expédiés sur le marché des États-Unis. Nous voulons offrir à nos clients l'occasion d'acheter leurs tapis pendant cette vente spéciale, avant que les prix des tapis soient multipliés par quatre ou même cinq. Nous avons tous les genres de tapis, Qum en soie, Tabriz laine et soie, Heriz, Isfahan, Kashan, Mashad, etc., dans toutes les dimensions, jusqu'à 16' x 12' et des tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.



TOUS NOS TAPIS VONT DE 100\$ À 2 200\$

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 20 octobre 2000 — 13 h à 19 h
Samedi 21 octobre 2000 — 11 h à 18 h

Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie
Montréal (Québec) (514) 731-7701

Heriz Persian Rugs

2000/10/20